

# COMMUNE DE HORBOURG-WIHR

## PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HORBOURG-WIHR DE LA SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

*sous la présidence de M. Robert BLATZ, Maire*

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. Robert BLATZ, Maire

MM. Bernard SULZER, Clément LINCKS, Hellmut MUSCH, Michel STOCKY, Auguste KAUTZMANN, Guy LACROIX, Alain ROUILLON, Daniel OBERLIN, Denis DAGON, Philippe KLINGER, Philippe ROGALA, Jacques PARMENTIER, Pierre OBERLIN, Olivier NICOLAS

Mmes Nicole SCHAEDELE, Corinne DEISS, Geneviève SUTTER, Véronique LAFON-MARQUET, Doris STEINER, Marie-Madeleine EHRHARDT, Marianne DETAPPE, Annette JAEGLE

Mlle Denise RIETSCH

Procurations :

Mme Annie BOESCHLIN, représentée par M. Guy LACROIX

Mme Annick PENSARINI, représentée par Mme Véronique LAFON-MARQUET

Mme Christine FLESCHE, représentée par M. Alain ROUILLON

Mme Rachel POIREY, représentée par Mme Geneviève SUTTER

M. Adnen GASMI, représenté par M. Clément LINCKS, Adjoint.

Secrétaire de séance : M. Clément LINCKS, Adjoint.

M. Robert BLATZ, Maire, aborde ensuite l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2011
2. Communications
3. Rapport de la commission des affaires scolaires du 7 novembre 2011
4. Rapport de la commission des sports du 21 novembre 2011
5. Rapport de la commission de l'environnement et du développement durable du 16 novembre 2011
6. Concours des maisons fleuries 2012
7. Horbourg-Wihr au Vert 2012
8. Rapport de la commission de l'urbanisme et de la voirie du 28 novembre 2011
9. Approbation des statuts de l'A.F.U.A.
10. Cadeaux aux personnes âgées placées en maison d'accueil
11. Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 22 novembre 2011
12. Rapport de la commission des finances du 29 novembre 2011
13. Décisions budgétaires modificatives
14. Demandes de subventions 2011
15. Délibération budgétaire spéciale : crédits à reporter 2011 sur 2012
16. Révision des tarifs des concessions des cimetières au 01/01/2012
17. Révision des tarifs divers au 01/01/2012
18. Révision des tarifs des locations des salles et des équipements au 01/01/2012 et fixation des tarifs d'occupation du domaine public
19. Révision des loyers au 01/01/2012
20. Crédits 2012 pour le service incendie
21. Crédits scolaires 2012
22. Subventions 2012 pour le secteur des sports
23. Subventions 2012 pour le secteur culturel et des loisirs
24. Subventions 2012 pour le secteur social
25. Subventions diverses 2012
26. Taxe de séjour 2012
27. Débat d'Orientations Budgétaires 2012
28. Rapport de la commission du personnel du 8 décembre 2011
29. Taux de promotion du personnel et création de postes
30. Divers.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2011**

M. Robert BLATZ, Maire, soumet à l'approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2011.

M. Philippe ROGALA, destinataire comme Mme Marie-Madeleine EHRHARDT, du projet de procès-verbal, n'aurait pas reçu le courriel correspondant.

M. Clément LINCKS, Adjoint, confirme que les transmissions ont été faites comme pour toutes les séances et demande à l'intéressé s'il y a lieu de procéder à une modification.

M. Philippe ROGALA répond que non.

Après délibération, le Conseil

**- APPROUVE à l'unanimité -**

- le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2011.

**POINT 2 – COMMUNICATIONS**

**Planning :**

- Les élus sont priés de consulter le planning remis lors de la séance du 14 novembre 2011 qui reste d'actualités.
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le LUNDI 9 JANVIER 2012 à 19 h 30.

M. Clément LINCKS, Adjoint, explique que ce « raccourci » est lié à l'hospitalisation de M. Raymond MEYER, Directeur Général des Services.

**POINT 3 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU  
7 NOVEMBRE 2011**

M. Bernard SULZER, Adjoint chargé des affaires scolaires, rend compte de la commission réunie le 7 novembre 2011.

- M. Bernard SULZER, Adjoint, fait le point sur :
  - les effectifs à la rentrée avec ses 460 élèves,
  - les travaux réalisés en particulier aux Tilleuls,
  - les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles respectifs ainsi que sur le déroulement des premiers conseils.
- La commission a aussi examiné les demandes de crédits 2012 ci-dessous.  
Les fournitures connaîtront une nouvelle base avec 50 % d'attribution par classe et 50 % par élève. L'aide aux classes de nature sera calquée sur les contrats conclus entre les écoles et les centres d'accueil.  
Les autres postes ne connaissent pas d'évaluation particulière.
- Le Conseil Municipal est aussi informé des différentes actions à venir ou en cours :
  - Participation des écoles à l'opération « Horbourg-Wihr Propre ».

- « Un fruit pour la Récré », opération conduite par Mme Geneviève SUTTER, Adjointe chargée de la communication et des relations publiques.
- « Fruits Mc Do » : les écoles maternelles seront destinataires d'un lot de fruits par mois offert par Mc Do.  
Mme Marie-Madeleine EHRHARDT demande si cette distribution se fait sans publicité.  
M. Robert BLATZ, Maire, répond que oui.
- « Horbourg-Wihr au Vert » : Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe chargée de l'environnement, informe les élus que des classes primaires se rendront à l'Observatoire de la Nature les 25 et 26 juin 2012.
- « Collecte de papiers Ecol'O tri » à soutenir.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

#### **POINT 4 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES SPORTS DU 21 NOVEMBRE 2011**

M. Daniel OBERLIN, Conseiller délégué aux sports, rend compte de la réunion du 21 novembre 2011.

La commission a examiné les demandes de subventions 2012 basées sur les critères identiques au passé, comme suit :

<b>Jeunes licenciés</b>	<b>5 points</b>
Déplacement des jeunes	<b>4 points</b> suivant trois sous-secteurs au niveau régional
<b>Bénévolat</b>	<b>3 points</b> à raison d'un bénévole pour 10 jeunes
Déplacement des seniors	<b>2 points</b> suivant trois sous-secteurs au niveau régional
<b>Cadres qualifiés</b>	<b>1 point</b>
<b>Valeur du point</b>	<b>0,80 €</b>
<b>Déplacements hors région au niveau national et international</b>	<b>0,20 €/km</b>
<b>Remboursement des frais de location de salles hors commune</b>	

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **POINT 5 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 16 NOVEMBRE 2011**

Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe chargée de l'environnement et du développement durable, présente le rapport de la commission réunie le 16 novembre 2011.

Celle-ci a fait le point des travaux réalisés en 2011, des modalités du concours des maisons fleuries 2011 et 2012. Le palmarès du concours 2011 est communiqué aux élus.

## **POINT 6 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2011/2012**

Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe chargée de l'environnement et du développement durable, propose au Conseil Municipal de doter le concours des maisons fleuries 2011 et 2012 des prix suivants :

- Prix d'Excellence (+ 18) : 80 €
  - 1<sup>er</sup> Prix (+16 à 18) : 60 €
  - 2<sup>ème</sup> Prix (+14 à 16) : 45 €
  - 3<sup>ème</sup> Prix (+12 à 14) : 30 €
  - Prix d'Encouragement (+10 à 12) : 15 €
- 
- Un « bon pour un repas dans un restaurant local » tiré au sort de 80 € parmi les participants à la remise des prix.

Le Conseil, après avoir délibéré,

### **- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'approuver la valeur des prix ci-dessus pour les concours 2011 et 2012 ;
- de maintenir les modalités d'inscription des candidats pour le concours 2012 ;
- d'assurer la remise des prix du concours 2011 au courant du printemps 2012 ;
- de reconduire le concours des maisons fleuries en 2012 selon les modalités de 2011 (inscriptions, valeur des prix, etc...) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012.

## **POINT 7 – HORBOURG-WIHR AU VERT EN 2012**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission de l'environnement et du développement durable du 16 novembre 2011,

### **- DÉCIDE à l'unanimité -**

- de reconduire en 2012 les journées à l'Observatoire de la Nature avec les classes de « CM » les 25 et 26 juin 2012 ;
- d'inscrire au budget 2012 un crédit de 2 500 € destiné à cette action (animation, transport, goûter...).

Il est à noter qu'aucune action n'est destinée aux adultes.

\*\*\*\*\*

Mme Marianne DETAPPE rejoint la séance à 19 h 50.

\*\*\*\*\*

## **POINT 8 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DE LA VOIRIE DU 28 NOVEMBRE 2011**

M. Hellmut MUSCH, Adjoint chargé de l'urbanisme et de la voirie, rend compte de la réunion qui s'est tenue le 28 novembre 2011.

- La commission a examiné seize demandes d'utilisation des sols et quatre droits de préemption urbains.
- Il informe le Conseil que M. Christian CACHELET, Commissaire-Enquêteur, vient de transmettre ses conclusions sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Les différentes observations feront l'objet d'un examen en commission le Mardi 27 décembre 2011 pour pouvoir soumettre le P.L.U. révisé à l'approbation du Conseil Municipal le 9 janvier 2012.
- Puis, le Conseil Municipal délibère sur le point 9) ci-dessous.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

**POINT 9 – APPROBATION DES STATUTS DE L’A.F.U.A. « LES VERGERS »**

Le Conseil Municipal,

- VU l’ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l’ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;
- VU le code de l’urbanisme, et notamment les articles L 322-1 à L 322-3, R 322-1 et suivants relatifs aux associations foncières urbaines ;
- VU les pièces du dossier relatif au projet de création d’une association foncière urbaine autorisée ayant pour objet le remembrement de terrains situés sur le territoire de la commune de HORBOURG-WIHR ainsi que la modification corrélative de l’assiette des droits de propriété, des charges et servitudes y attachés ;
- VU l’avis favorable du Conseil Municipal de HORBOURG-WIHR en date du 12 septembre 2011 ;
- VU la demande des propriétaires de certains terrains susvisés qui ont fait part de leur souhait de se constituer en association foncière urbaine autorisée ;
- VU le dossier de constitution de l’A.F.U.A. « Les Vergers » et, en particulier, ses statuts reçus à la Préfecture le 19 août 2011 ;

**- APPROUVE à l’unanimité -**

**moins 3 abstentions**

(Mme Geneviève SUTTER et MM. Olivier NICOLAS et Denis DAGON)

- les statuts ci-dessous tout en rectifiant par le même vote, l’Article 18, en fixant la désignation du représentant du Conseil à la durée du mandat en cours.

**ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE AUTORISÉE  
« LES VERGERS »****À HORBOURG-WIHR (HAUT-RHIN)****STATUTS****I – CONSTITUTION ET OBJET****Article 1**

Sont réunis en Association Foncière Urbaine Autorisée, désignée ci-après par A.F.U.A., régie par les dispositions du Code de l'Urbanisme, du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux Associations Syndicales, de ses décrets d'application, ainsi que des présents statuts, les propriétaires de terrains ruraux situés dans la commune de HORBOURG-WIHR (Département du Haut-Rhin) à l'intérieur du périmètre déterminé sur le plan à l'échelle du 1/5000<sup>e</sup> dressé par le Cabinet de Géomètres-Experts et de topographie SCHALLER-ROTH-SIMLER à SÉLESTAT, annexé au présent acte d'association et dont les noms et prénoms, qualités et domiciles figurent à l'état des propriétaires accompagnant ce plan.

**Article 2 - Identification**

L'A.F.U.A. ainsi formée prend le nom de :

**Association Foncière Urbaine Autorisée « LES VERGERS » à HORBOURG-WIHR.**

Son siège est fixé à la Mairie de HORBOURG-WIHR, dont l'adresse est : 44, Grand rue 68180 HORBOUG-WIHR.

**Article 3 – Objet**

L'A.F.U.A. « LES VERGERS » a pour objet, dans les conditions prévues par les textes en vigueur ou ceux à intervenir :

1. le remembrement des parcelles situées à l'intérieur de son périmètre et la modification corrélative de l'assiette des droits de propriété, des charges et des servitudes attachées dans le secteur et la création de parcelles constructibles ;
2. la construction d'ouvrage à l'intérieur de son périmètre tels que voiries, assainissement, adduction d'eau, alimentation électrique et réseau téléphonique, ainsi que toutes les opérations et travaux s'y rattachant directement à titre d'accessoires.

**Article 4 – Constitution**

La constitution de la présente A.F.U.A. demeure subordonnée à l'intervention d'un arrêté d'autorisation pris par Monsieur le Préfet, après enquête administrative et sur demande des deux tiers au moins des propriétaires possédant au moins les deux tiers de la superficie.

Les propriétaires d'immeubles compris dans le périmètre de la présente association foncière urbaine n'ayant pas adhéré à l'association peuvent, dans un délai de trois mois à partir de la publication de l'arrêté préfectoral autorisant l'association, délaisser leurs immeubles moyennant indemnité fixée à défaut d'accord amiable, comme en matière d'expropriation.

## **II – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

### **Article 5**

Chaque propriétaire dispose d'une voix pour son apport initial inférieur ou égal à 5 ares. Chaque tranche supplémentaire de 5 ares entamée donnera droit à une voix supplémentaire au sein de l'association. Le maximum de voix possible pour un seul propriétaire sera de 5, quelle que soit la surface apportée.

### **Article 6**

Les membres de l'A.F.U.A. appelés à participer aux assemblées peuvent s'y faire représenter par des fondés de pouvoir sans toutefois que le même fondé de pouvoir puisse disposer d'un nombre de voix supérieur à 6.

Les fondés de pouvoir doivent être eux-mêmes membres de l'A.F.U.A., à l'exception des locataires ou régisseurs que le propriétaire aurait par lui-même délégué.

### **Article 7**

Les nu-propriétaires et usufruitiers doivent se faire représenter par l'un d'eux ou par un fondé de pouvoir commun.

### **Article 8**

Les convocations aux assemblées sont adressées par le Président du Conseil des Syndics quinze jours au moins avant la réunion à tous les propriétaires de l'A.F.U.A. selon la liste des propriétaires régulièrement mise à jour des récentes mutations.

Ces convocations contiennent indication du jour, de l'heure, du lieu et de l'objet de la séance.

Elles sont faites individuellement au moyen de lettres d'avis envoyées par le Président.

### **Article 9**

L'Assemblée Générale se réunit annuellement en assemblée ordinaire.

Elle peut être convoquée extraordinairement lorsque le Conseil des Syndics le juge nécessaire.

Le Président est tenu de la convoquer sur la demande de la moitié au moins des membres de l'A.F.U.A.

A défaut par le Président d'avoir procédé aux convocations, le Préfet y pourvoit d'office en son lieu et place.

**Article 10**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil des Syndics ou, à son défaut, par le Vice-Président.

La régularité des mandats donnés par les associés est vérifiée à chaque séance. Le Secrétariat de l'A.F.U.A. est assuré par un membre du Conseil des Syndics.

**Article 11**

L'Assemblée Générale est valablement constituée quand le nombre des voix représentées est au moins égal à la moitié plus une des voix de l'A.F.U.A.

Lorsque cette condition n'est pas remplie, une seconde convocation est faite à quinze jours d'intervalle au moins. L'Assemblée délibère alors valablement quel que soit le nombre des voix représentées.

**Article 12**

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, lorsqu'il s'agit de procéder à une élection, la majorité relative est suffisante au deuxième tour de scrutin.

En cas de partage, sauf si le scrutin est secret, la voix du Président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame.

**Article 13**

L'Assemblée Générale nomme les syndicats de l'A.F.U.A.

Elle a le droit de les remplacer avant l'expiration de leur mandat.

**Article 14**

L'Assemblée Générale délibère :

1. sur la gestion du Conseil des Syndics qui doit, à la réunion annuelle, lui rendre compte des opérations accomplies pendant l'année ainsi que de la situation financière ;
2. sur les emprunts qui, soit par eux-mêmes, soit réunis aux emprunts non encore remboursés, dépassent le maximum de ceux qui peuvent être votés par le Conseil des Syndics ;
3. sur les propositions de modification des statuts ou de dissolution, ainsi que sur les modifications du périmètre de l'A.F.U.A.

**Article 15**

Dans les réunions extraordinaires, l'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil des Syndics, le Préfet ou la moitié des membres de l'association et qui sont expressément mentionnées dans les convocations.

### III – CONSEIL DES SYNDICS

#### **Article 16**

Le Conseil des Syndics se compose de 5 syndics élus par l'Assemblée Générale et d'un représentant du Conseil Municipal de HORBOURG-WIHR, qui n'a qu'une voix consultative.

Ne sont éligibles que les membres de l'AF.U.A.

En dehors du cas où ils sont élus par l'Assemblée Générale constitutive, les syndics sont élus par l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

En outre, un ou plusieurs syndics sont éventuellement nommés dans les conditions prévues par l'Article 23 du décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006 suivant lequel lorsque sur la demande de l'A.F.U.A. il lui a été accordé une subvention de l'Etat par le Département, par une commune, par une Chambre de Commerce ou par tout autre établissement public, cette subvention donne droit à la nomination suivant le cas, par le Préfet, par la Commission Départementale, par le Conseil Municipal, par la Chambre de Commerce ou par le Comité ou le Conseil d'Administration de l'établissement public, d'un nombre de syndics proportionné à la part que la subvention représente dans l'ensemble de l'entreprise.

#### **Article 17**

Pour l'élection des Syndics, le Président fera dresser une liste des candidats.

Seront alors élus les 5 candidats ayant obtenu le plus de voix sur leur nom.

A égalité de nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

#### **Article 18**

Les syndics sont élus pour un an. Ils sont rééligibles.

Ils continuent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Le Conseil Municipal de HORBOURG-WIHR renouvellera chaque année la désignation de son représentant au sein du Conseil des Syndics.

#### **Article 19**

Le renouvellement des Syndics se fera tous les ans à l'Assemblée Générale annuelle. Le premier Conseil des Syndics sera désigné lors de l'Assemblée Générale Constitutive de l'A.F.U.A.

Les fonctions de syndics sont gratuites. Ils ne peuvent se faire représenter aux réunions du Conseil des Syndics.

#### **Article 20**

Le Président est tenu de convoquer les syndics, soit sur la demande du tiers au moins d'entre eux, soit sur l'invitation du Préfet.

A défaut par le Président de réunir le Conseil des Syndics quand il est tenu de la faire, la convocation peut être faite d'office par le Préfet.

### **Article 21**

Les réunions du Conseil des Syndics auront lieu à la Mairie de HORBOURG-WIHR.

Les convocations à celles-ci sont faites par notifications écrites et adressées au domicile des intéressés au moins 7 jours avant la réunion prévue.

Les réunions du Conseil des Syndics sont présidées par le Président ou en son absence par le Vice-Président. Le Secrétariat du Conseil des Syndics est assuré par un syndic.

### **Article 22**

Le Conseil des Syndics règle par ses délibérations les affaires de l'A.F.U.A.

Il est chargé notamment de :

- faire rédiger les projets, les discuter et statuer sur le mode à suivre pour leur exécution ;
- approuver les marchés et adjudications et veiller à ce que toutes les conditions en soient accomplies ;
- voter le budget annuel ;
- dresser le rôle des taxes à imposer aux membres de l'A.F.U.A. selon la répartition prévue à l'article 3 ;
- contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement par le Président et par le receveur de l'A.F.U.A. ;
- autoriser toutes actions devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

### **Article 23**

Les délibérations du Conseil des Syndics sont définitives et exécutoires par elles-mêmes sauf celles portant sur les objets pour lesquels l'approbation de l'Assemblée Générale ou de l'administration est exigée par les lois, décrets, règlements et par les présents statuts.

Le maximum des emprunts qui pourront être votés par le Conseil des Syndics sans autorisation de l'Assemblée Générale est fixé à 1 500 €. Les délibérations du Conseil des Syndics relatives à ces emprunts excédant ce maximum ne seront exécutoires qu'après avoir été approuvées par l'Assemblée Générale.

### **Article 24**

Les délibérations du Conseil des Syndics sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Elles sont valables lorsque tous les membres ayant été convoqués par lettre à domicile, plus de la moitié y ont pris part. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Elles sont signées par tous les membres présents à la séance et consignées dans un registre paraphé par le Président.

Tous les membres de l'A.F.U.A. ont droit de prendre communication du registre des délibérations du Conseil des Syndics.

#### **IV – PRÉSIDENT DU CONSEIL DES SYNDICS**

##### **Article 25**

Dans sa première réunion et dans celles qui suivent immédiatement, chacun de ses renouvellements partiels, le Conseil des Syndics élit parmi ses membres, un Président. Il désignera également le Secrétaire du Conseil des Syndics et de l'A.F.U.A.

##### **Article 26**

Le Président préside les réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil des Syndics.

Il représente l'A.F.U.A. en justice vis-à-vis des tiers dans tous les actes intéressant la personnalité civile de l'A.F.U.A.

Il fait exécuter les décisions du Conseil des Syndics et exerce une surveillance générale sur les intérêts de l'A.F.U.A. et sur les travaux.

Il veille à la conservation des plans, registres et autres papiers relatifs à l'administration de l'A.F.U.A. et assure le paiement des dépenses.

Il passe les marchés au nom de l'A.F.U.A.

Lorsqu'il procède aux adjudications, il est assisté de deux syndics délégués à cet effet par le Conseil des Syndics.

Et d'une manière générale, il est chargé de toutes les autres attributions qui lui sont confiées par les lois, décrets et règlements.

##### **Article 27**

Le Président est toujours rééligible. Il conserve sa fonction jusqu'à l'installation de son successeur. Il peut être régulièrement remplacé par le Conseil des Syndics avant l'expiration de son mandat.

Sa fonction est gratuite, toutefois, il sera indemnisé de tous les frais et dépenses que lui imposera son titre.

#### **V – FINANCES – COMPTABILITÉ**

##### **Article 28**

Aussitôt après la constitution de l'association et ensuite avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le Président rédigera un projet de budget.

Ce projet de budget est ensuite voté, avant le 31 mars de chaque année, par le Conseil des Syndics qui en transmet copie à la Préfecture.

### **Article 29**

Le receveur de l'A.F.U.A. est chargé seul et sous sa responsabilité de poursuivre la rentrée des revenus et taxes de l'A.F.U.A. ainsi que toutes les sommes qui lui seraient dues.

Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Colmar Municipale, Receveur Municipal de HORBOURG-WIHR, est désigné dès à présent comme Receveur de l'A.F.U.A.

### **Article 30**

Les rôles sont préparés par le receveur d'après les états de répartition établis conformément aux dispositions de l'Article 34. Ils sont arrêtés par le Conseil des Syndics et mis en recouvrement dans les formes prescrites pour les contributions directes.

### **Article 31**

Les règles établies pour les Maires et les Receveurs des communes en ce qui concerne l'ordonnancement et l'acquittement des dépenses, ainsi que la gestion, la présentation et l'examen des comptes, sont applicables au Président et aux Agents Comptables des Associations Foncières Urbaines Autorisées.

### **Article 32**

Chaque année, avant le vote du budget, le Président soumet à l'approbation du Conseil des Syndics, le compte de l'exercice clos.

Une copie du compte ainsi approuvé est transmise au Préfet.

### **Article 33**

Après accord du Conseil des Syndics, le receveur de l'A.F.U.A. pourra régler toutes les dépenses prévues au budget approuvé.

### **Article 34**

Pour subvenir à ses dépenses, l'association disposera des dons et cotisations payés par les membres de l'A.F.U.A., des emprunts contractés auprès d'organismes publics ou privés, des éventuelles subventions ou participations des collectivités publiques (Etat, Département ou Commune).

Les cotisations à payer par les membres de l'A.F.U.A. seront calculées proportionnellement aux surfaces d'apport dans le remembrement pour toutes les dépenses liées au remembrement puis par rapport aux surfaces attribuées dans les zones constructibles en fonction des besoins des travaux de viabilisation des secteurs concernés après obtention de l'Arrêté de Remembrement.

## **VI – ACQUISITION DES DÉLAISSÉS**

### **Article 35**

La commune de HORBOURG-WIHR s'engage à acquérir les immeubles dont le propriétaire opérerait pour le délaissement conformément à l'Article L 322-3 du Code de l'Urbanisme.

## **VII – PROCÉDURE DE REMEMBREMENT**

### **Article 36**

Pour l'établissement du projet de remembrement, les membres de l'A.F.U.A. désignent un cabinet de Géomètre-Expert.

## **VIII – MODIFICATION AUX STATUTS – DISSOLUTION**

### **Article 37**

Les modifications aux présents statuts et au périmètre de l'A.F.U.A. ne peuvent être faites que conformément aux dispositions des lois, décrets et règlements.

La modification du périmètre et son extension sur d'autres parcelles seront décidées en Assemblée Générale après étude par le Conseil des Syndics.

L'inclusion de nouvelles parcelles suppose, pour leur propriétaire, l'adhésion complète aux présents statuts et notamment aux différentes conditions financières prévues.

### **Article 38**

L'A.F.U.A. ne peut être dissoute avant la dernière notification faite en application de l'Article R 322-21 du Code de l'Urbanisme et acquittement de toutes les dettes.

L'actif de l'association sera versé, le cas échéant, à la commune de HORBOURG-WIHR.

## **IX – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

### **Article 39 – Règles de passation des marchés publics**

L'A.F.U.A. présente le caractère d'établissement public. Ainsi, les règles de passation des marchés publics sont les mêmes que celles des établissements publics locaux.

### **Article 40 – Préparation des marchés**

Le Conseil des Syndics se voit confier les délibérations sur :

- les projets de travaux et leur exécution ;
- les catégories de marchés, qui en raison de leur nature ou montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au Président.

Dans ce dernier cas, le Président peut alors prendre tous les actes de préparation, de passation, d'exécution, de règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le Conseil des Syndics.

**Article 41 – Attribution des marchés**

Les règles du Code des Marchés Publics s'appliquent. Cependant, afin de tenir compte des spécificités de l'A.F.U.A., la composition de la commission d'appel d'offres a été adaptée.

**Article 42 – Constitution commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres est présidée par le Président de l'A.F.U.A. Elle doit comporter au moins deux autres membres du Conseil des Syndics désignés par ce dernier.

Les autres règles relatives à la composition de la commission d'appel d'offres et les modalités de fonctionnement sont fixées aux Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics.

A Horbourg-Wihr, le .....

**POINT 10 – CADEAUX AUX PERSONNES ÂGÉES PLACÉES EN MAISON  
D'ACCUEIL**

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

Il est de coutume que la Municipalité visite les personnes âgées placées en maison de retraite à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette visite est assortie de la remise d'un cadeau au nom de la Commune. Pour tout cadeau, il y a lieu de produire une délibération du Conseil Municipal. C'est l'objet de la présente.

Quelques 35 personnes sont admises en maison de retraite en cette fin d'année et se verront remettre un assortiment (eau de Cologne, pâtes à fruits, pain d'épices, chocolats, arrangements, etc...) d'une valeur individuelle de 30 € environ.

Le Conseil, après avoir délibéré,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

- la dépense susmentionnée dont les crédits sont inscrits au budget 2011.

**POINT 11 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 22 NOVEMBRE 2011**

Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe chargée des affaires sociales, rend compte des décisions prises lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S. qui s'est tenu le 22 novembre 2011.

- Le Conseil d'Administration a arrêté les propositions d'attribution des subventions au secteur social en 2012.
- Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe, a communiqué les dates repères des préparations du repas des personnes âgées du 11 décembre 2012.
- Les différentes actions de 2011 et celles à venir ont été évoquées.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

### **POINT 12 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 29 NOVEMBRE 2011**

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, soumet à l'approbation les points suivants ci-dessous. Au préalable, il informe l'assemblée sur les mouvements à la Trésorerie :

- M. Carlo SCHWEITZER, Trésorier principal, fait valoir ses droits à la retraite et sera remplacé par M. Dominique BULME, précédemment affecté à la Trésorerie de Douarnenez (Finistère) à compter du 2 janvier 2012.
- Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, M. Emmanuel BIANCHI, Inspecteur des Finances Publiques, remplace M. Jérôme ENTRESANGLE, comme Adjoint à la Trésorerie Principale Municipale.

### **POINT 13 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE n° 4**

M Clément LINCKS, Adjoint, précise que le Conseil Municipal devra annuler la décision modificative n° 2 qui avait été prise en séance du 10 octobre 2011. Cette décision devait réduire l'Article 165 « Dépôts et cautionnements reçus » de 600 € mais après vérification, celui-ci n'avait qu'une inscription de 170 €.

Après consultation avec la trésorerie municipale et compte tenu que l'Article 024 « Produits des cessions d'immobilisations » a un crédit inscrit de 800 000 €, il s'avère que cette décision modificative n'avait pas lieu d'être.

Suite à la décision modificative n° 3 prise par le Conseil Municipal du 14 novembre 2011, M. Clément LINCKS, Adjoint, souhaite modifier les écritures relatives au résultat du compte administratif 2010.

La décision modificative n° 4 soumise à l'approbation du Conseil Municipal concerne les inscriptions ci-après :

→ **Section de fonctionnement :**

- en recettes : augmenter le chapitre 002 « résultat reporté » de 202 000 €
- en dépenses : augmenter le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » de 202 000 €.

→ **Section d'investissement :**

- en recettes : réduire l'Article 1068 « excédent de fonctionnement » de 202 000 €.
- en dépenses : augmenter le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » de 202 000 €.

Ces modifications n'ont aucune influence sur l'équilibre budgétaire.

Le Conseil, après délibération et sur proposition de la commission des finances,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

- l'annulation de la décision modificative n°2 votée le 10 octobre 2011,
- la décision modificative n° 4 décrite ci-dessus.

**POINT 14 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2011**

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, précise qu'il s'agit d'examiner des demandes de subventions imputables à l'exercice 2011.

**14.1 – Les Boulistes de Horbourg-Wihr :**

Suite à la réalisation d'un chalet par les boulistes sur le terrain communal rue du Stade pour une valeur de 899 €, il est proposé d'attribuer une subvention de 20 %. Ce point a été évoqué en commission culturelle, du tourisme et du patrimoine le 18/10/2011.

Subvention à verser :  $899 \text{ €} \times 20 \% = 179,80 \text{ €}$ .

Le Conseil, après délibération,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'attribuer à l'association « Les Boulistes de Horbourg-Wihr » une subvention de 179,80 € au titre de l'achat d'un chalet monté sur le terrain, rue du Stade.

**14.2 – La Communauté Israélite :**

M. Clément LINCKS, Adjoint, expose :

La Communauté Israélite compte poursuivre son intervention au cimetière en renouvelant la porte dégradée de la remise. A l'instar des interventions précédentes, il est proposé que la commune assure la maîtrise d'ouvrage en accordant une subvention de 20 % sur le montant toutes taxes des travaux estimés à 1 707,10 €.

<u>Coût T.T.C.</u> :		1 707,10 €
<u>Financement</u> :	Subvention communale :	341,42 €
	FCTVA :	264,29 €
	Participation communauté :	1 101,39 €

Le Conseil Municipal,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

(M. Bernard SULZER, Adjoint, membre de la communauté,  
n'a pas pris part au vote)

- le remplacement de la porte dégradée de l'abri du cimetière israélite suivant le financement ci-dessous et en assurant la maîtrise d'ouvrage.

**14.3 – La Paroisse Protestante :**

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, expose :

La Paroisse Protestante a eu deux réparations importantes et imprévues au niveau du foyer paroissial. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 % sur :

- *Facture CHEMINETTE* pour la rehausse de la prise d'air de la CMV dont la hauteur était plus basse que le trop plein et de ce fait l'évacuation de l'eau ne s'est pas faite normalement.

Subvention à verser : 567,66 € x 20 % = 113,53 €.

- *Facture de l'entreprise LABEAUNE* pour la réparation de la chaudière suite à une défaillance au niveau du corps de chauffe.

Subvention à verser : 821,35 € x 20 % = 164,27 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- de verser à la Paroisse Protestante une subvention globale de 277,80 € au titre des travaux décrits ci-dessus au foyer.

\*\*\*\*\*

M. Auguste KAUTZMANN rejoint l'assemblée à 20 h 05.

\*\*\*\*\*

**14.4 – Aide à la formation BAFA :**

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, expose :

Sur demande de la trésorerie municipale, nous devons inscrire une somme globale pour cette aide au budget primitif de 2012. Au titre de 2011, la trésorerie nous demande de prendre une décision individuelle pour l'aide à verser à Melle Pauline BENTZ à hauteur de 611,10 € d'une part et à Melle Cindy MULLER à hauteur de 690,56 € d'autre part.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- de verser à :

- Melle Pauline BENTZ une subvention de 611,10 € représentant 90 % du solde à payer (autres subventions déduites) au titre de la formation du BAFA ;
- Melle Cindy MULLER une subvention de 690,56 € suivant les mêmes critères.

**POINT 15 – DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE SPÉCIALE – CRÉDITS À REPORTER DE 2011 SUR 2012**

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, expose :

En application de l'Article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cas de non-adoption du budget avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Maire ou son représentant :

- est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette ;
- peut, jusqu'au 31 mars 2012 en général, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette ;
- peut aussi mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme dans la limite des crédits prévus initialement et affectés au programme par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**- AUTORISE à l'unanimité -**

- M. le Maire à appliquer et mettre en œuvre les dispositions ci-dessus mentionnées.

**POINT 16 – RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES AU 01/01/2012**

M. Clément LINCKS, Adjoint, présente les tarifs indexés sur le coût de la construction. Il évoque le renouvellement des columbariums et propose d'y appliquer un tarif spécial.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil, après délibération,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

- les valeurs des concessions des cimetières définies ci-après :

	Valeurs 2010/2011	Propositions 2012	Votes 2012
<b>sur 15 ans</b>			
<b>Concession SIMPLE</b>	100,00 €	105,00 €	<b>105,00 €</b>
<b>Concession DOUBLE</b>	200,00 €	210,00 €	<b>210,00 €</b>
<b>Columbarium</b>	1 100,00 €	1 160,00 €	<b>1 160,00 €</b>
<b>Renouvellement columbarium</b>	-	580,00 €	<b>580,00 €</b>
<b>sur 30 ans</b>			
<b>Concession SIMPLE</b>	200,00 €	210,00 €	<b>210,00 €</b>
<b>Concession DOUBLE</b>	400,00 €	420,00 €	<b>420,00 €</b>
<b>Columbarium</b>	sans objet		

Indice de révision du coût de la construction appliqué :

$$\frac{2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2011}{2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2010} = \frac{1593}{1517} = \underline{\underline{1,0501}}$$

**POINT 17 – RÉVISION DES TARIFS DIVERS AU 01/01/2012**

Le Conseil, après avoir délibéré,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

- les tarifs divers proposés par la commission des finances pour 2012 comme suit :

Série A	Valeurs 2011	Propositions 2012	Votes 2012
<b>Allocations aux paroisses</b>	3 000,00 €/an 250,00 €/mois	3 060,00 €/an 255,00 €/mois	<b>3 060,00 €/an</b> <b>255,00 €/mois</b>
<b>Subvention aux associations pour les vins d'honneur offerts au nom de la commune</b>	3,10 € par personne	3,20 € par personne	<b>3,20 €</b> <b>par personne</b>
<b>Sortie de la nacelle</b>	300,00 € par journée	307,00 € par journée	<b>307,00 €</b> <b>par journée</b>
<b>Sortie de la camionnette</b>	70,00 € par ½ journée	72,00 € par ½ journée	<b>72,00 €</b> <b>par ½ journée</b>
<b>Heure Agent</b>	38,00 €	39,00 €	<b>39,00 €</b>

Série B	Valeurs 2010/2011	Propositions 2012	Votes 2012
<b>Photocopie document administratif</b> (selon le tarif officiel en vigueur)	0,18 €	0,18 €	<b>0,18 €</b>
<b>Photocopie A4</b>	0,20 €	0,20 €	<b>0,20 €</b>
<b>Photocopie A4 recto-verso</b>	0,25 €	0,25 €	<b>0,25 €</b>
<b>Photocopie A3</b>	0,35 €	0,35 €	<b>0,35 €</b>
<b>Photocopie A3 recto-verso</b>	0,45 €	0,45 €	<b>0,45 €</b>
<b>Grande affiche</b>	3,05 €	3,05 €	<b>3,05 €</b>
<b>Petite affiche</b>	2,30 €	2,30 €	<b>2,30 €</b>
<b>Blé – fermage</b>			
<b>JARDINS</b>			
* Caution :			
- Clef .....			
- Point d'eau .....			
- Abri .....	170,00 €	170,00 €	<b>170,00 €</b>
- Location .....			
- Barbecue .....	80,00 €	80,00 €	<b>80,00 €</b>
<b>LOYER ANNUEL</b>	84,00 €	84,00 €	<b>84,00 €</b>

Indice des prix à la consommation :

Septembre 2011 = 122,49 = **1,0218**

Septembre 2010 = 119,88

**POINT 18 – RÉVISION DES TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES ET DES  
ÉQUIPEMENTS AU 01/01/2012 ET FIXATION DES TARIFS  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

M Clément LINCKS, Adjoint, souligne que l'autorisation d'occupation du domaine public est toujours subordonnée au versement d'une redevance. Ce principe de non-gratuité est affirmé expressément par l'Article L.2125-3 du CG3P (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Après débat, et sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'instaurer les tarifs suivants :

- **pour les manifestations sur la voie publique :**  
forfait pour 1 ou 2 jours à 378,00 € ;
- **pour les installations d'échafaudage, de benne, de baraque de chantier, de tas de sable et autres :**  
un forfait par semaine ou fraction de semaine de 8,00 € avec autorisation et de 20,00 € sans autorisation.

Globalement, le Conseil, après avoir délibéré,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'approuver les tarifs de location des salles ou autres équipements ainsi que ceux instaurés pour l'occupation du domaine public comme suit :

	Valeurs 2011	Propositions 2012	Votes 2012
<b>Salle HORBOURG ou salle WIHR (*)</b> (mariage, fête de famille, réception, bal)			
- TARIF LOCAL	125,00 € + charges	135,00 € + charges	<b>135,00 €</b> <b>+ charges</b>
- Locations exceptionnelles extérieures à la commune	250,00 € + charges	270,00 € + charges	<b>270,00 €</b> <b>+ charges</b>
<b>Salle Alfred KASTLER (*)</b>			
- TARIF LOCAL	360,00 € + charges	378,00 € + charges	<b>378,00 €</b> <b>+ charges</b>
- Autres utilisateurs	780,00 € + charges	800,00 € + charges	<b>800,00 €</b> <b>+ charges</b>
<b><u>REMARQUE :</u></b>			
Chaque association locale, membre de l'A.C.S.L. à jour de ses cotisations, bénéficie d'une location gratuite de la salle HORBOURG ou de la salle WIHR à condition de participer aux activités de l'ACSL en 2012.			
Une location gratuite exceptionnelle de la salle ALFRED KASTLER peut être accordée sur demande par le Maire pour une manifestation à caractère exceptionnel <u>mais dans ce cas, l'association perd le bénéfice d'une location gratuite de la salle HORBOURG ou WIHR.</u>			
Toute autre société locale, comité d'entreprise de la localité, paiera le tarif local.			

	Valeurs 2011	Propositions 2012	Votes 2012
<b>Salle louée nécessitant ni préparatifs ni rangement particulier</b> (charges comprises)			
- Salle de la mairie WIHR	75,00 €	80,00 €	<b>80,00 €</b>
- Salles d'activités n° 1 et 2 de la salle Kastler	75,00 €	80,00 €	<b>80,00 €</b>
<b>Location de matériel :</b>			
- Minimum	sans objet	sans objet	sans objet
- La chaise			
- La table			
<b>Stade municipal</b> (pour utilisateur extérieur)			
- Location diurne	70,00 €	75,00 €	<b>75,00 €</b>
- Location nocturne	150,00 €	160,00 €	<b>160,00 €</b>
<b>Droits de place</b>			
- <b>Camion-vente</b> (outillage ou autres sur la Place du 1 <sup>er</sup> Février)	125,00 €	128,00 €	<b>128,00 €</b>
- <b>Camion alimentaire</b> (pizzas, poulets, paëllas)	30,00 € par jour	31,00 € par jour ou fraction de jour	<b>31,00 €</b> <b>par jour</b> <b>ou fraction de jour</b>
<b>- Marché municipal hebdomadaire</b>			
<b>- Manifestation dans voie publique</b> Forfait pour 1 ou 2 jours	-	378,00 €	<b>378,00 €</b>
<b>- Echafaudage, benne, baraque de chantier, tas de sable et autres</b> Forfait par semaine ou fraction de semaine	-	8,00 € avec autorisation 20,00 € sans autorisation	<b>8,00 €</b> <b>avec autorisation</b> <b>20,00 €</b> <b>sans autorisation</b>
<b>Salle mairie pour formation</b>	61,00 € par fraction de jour	64,00 € par fraction de jour	<b>64,00 €</b> <b>par fraction de jour</b>

(\*) Ces locations, gratuites ou payantes, feront l'objet d'un dépôt de caution de 170,00 €.

Location matériel audio-vidéo - rétroprojecteur	Valeurs à neuf	Cautions 15 % de la valeur à neuf	Valeurs 2007 à 2011 et propositions 2012		VOTES 2012	
			Location		Location	
			à la journée ou 24h en semaine	au week-end (ou jour férié) du vendredi 14h au lundi 8h	à la journée ou 24h en semaine	au week-end (ou jour férié) du vendredi 14h au lundi 8h
Emetteur micro-cravate	60,98 €	9,00 €	2,00 €	5,50 €	2,00 €	5,50 €
Micro-main	91,47 €	14,00 €	2,00 €	5,50 €	2,00 €	5,50 €
Rallonge 15 m	18,29 €	3,00 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €
Amplificateur 120 W	503,08 €	75,00 €	3,00 €	8,00 €	3,00 €	8,00 €
Console Sono Diversity	838,47 €	126,00 €	7,00 €	19,00 €	7,00 €	19,00 €
Vidéo projecteur 3M	8 204,81 €	1 231,00 €	70,00 €	190,00 €	70,00 €	190,00 €
Moniteur – magnétoscope écran 55 cm	349,11 €	52,00 €	7,00 €	19,00 €	7,00 €	19,00 €
Projecteur diapos avec chargeur et mallette	1 213,49 €	182,00 €	2,00 €	5,50 €	2,00 €	5,50 €
Rétroprojecteur 400 W	708,89 €	106,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	3,00 €
Table de projection sur roulette	301,85 €	45,00 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €
Ecran 2m X 2m sur pied métallique	228,67 €	34,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	3,00 €
<b>CAUTIONS</b>			<b>Valeurs 2009 à 2011 et propositions 2012</b>		<b>VOTES 2012</b>	
Pour "sono complète" (émetteur micro-cravate/micro main/rallonge/amplificateur/console)			227,00 €		227,00 €	
Pour vidéo (vidéo-projecteur/moniteur magnétoscope/rallonge/table/écran)			1 365,00 €		1 365,00 €	
Pour diapos (projecteur diapos/rallonge/écran/table)			264,00 €		264,00 €	

### DROITS DE PLACE DU MARCHE HEBDOMADAIRE

	Valeurs 2009 à 2011	Propositions 2012	Votes 2012
1 ml à 1,50 ml	1 €	1 €	1 €
1,51 ml à 2,50 ml	2 €	2 €	2 €
2,51 ml à 3,50 ml	3 €	3 €	3 €
3,51 ml à 4,50 ml	4 €	4 €	4 €
4,51 ml à 5,50 ml	5 €	5 €	5 €
5,51 ml à 6,50 ml	6 €	6 €	6 €
6,51 ml à 7,50 ml	7 €	7 €	7 €
7,51 ml à 8,50 ml	8 €	8 €	8 €
8,51 ml à 9,50 ml	9 €	9 €	9 €
9,51 ml à 10,50 ml	10 €	10 €	10 €

**POINT 19 – RÉVISION DES LOYERS AU 01/01/2012**

M Clément LINCKS, adjoint, précise qu'en matière de loyers, les loyers annuels sont figés dans les baux et que les loyers mensuels sont indexés sur l'indice de référence des loyers.

Il rappelle que les loyers pour l'utilisation du château d'eau et celui de la Poste ont été validés par décision du Conseil Municipal respectivement en séance du 11/07/2011 et du 12/09/2011.

Le Conseil, après avoir délibéré,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'approuver et d'arrêter les loyers 2012, annuels et mensuels, définis ci-après :

- *Révision des loyers annuels*

LOCALISATION	OCCUPANT	LOYERS FIXES
<b>LOYERS ANNUELS – BAUX A MOYEN OU LONG TERME</b>		
<b>Location de pêche – III</b>	-	-
<b>Location étang de pêche</b>	A.P.P. Échéance : 31.12.2048	<b>15,24 €</b>
<b>Courts de tennis Rue du Rhin</b>	A.S.P.T.T. Echéance : 30.06.2029	<b>4,57 €</b>
<b>Courts de tennis Rue de l'Abattoir</b>	A.S.P.T.T.	<b>4,57 €</b>
<b>Salle Alfred Kastler Rue de Lorraine</b>	A.C.S.L.	<b>15,24 €</b>
<b>Courts de tennis Rue du Stade</b>	A.S.P.A.L.	<b>4,57 €</b>
<b>Foyer du stade municipal Rue du Cimetière</b>	F.C. HORBOURG Echéance : 31.12.2048	<b>4,57 €</b>
<b>Chalet des Scouts Rue de l'Abattoir</b>	Section locale des Scouts Echéance : 21.12.2048	<b>4,57 €</b>
<b>Base nautique Rue de l'Abattoir</b>	APACH Horbourg-Wihr	<b>Bail à conclure</b>
<b>Rez-de-chaussée 43, Grand rue</b>	ARCHIHW Echéance 1 <sup>er</sup> octobre 2010	<b>30,00 €</b>
<b>Terrain Cours de la Scierie</b>	Colmarienne du Logement Echéance : 01.09.2049	<b>17,86 €</b>

- Révision des loyers mensuels (révisés suivant l'indice des loyers)

LOCALISATION	OCCUPANT	Valeurs 2011	Propositions 2012	Votes 2012
<b>Logement salle Kastler</b> Rue de Lorraine (F4)	Mme Mariette BIRGKAN (agent de la commune)		logée par nécessité de service	
<b>Logement Erables</b> 7, rue des Sports (F4)	M. Jérôme PEDUZZI (agent de la commune)	343,01 €	348,96 €	<b>348,96 €</b>
<b>Logement Erables</b> 7, rue des Sports (F3)	Melle Linda NEMIRI	300,76 €	305,96 €	<b>305,96 €</b>
<b>Logement Marronniers</b> 12, rue des Ecoles (F3)	M. Frédéric DEGOUT (agent de la commune)	313,98 €	319,41 €	<b>319,41 €</b>
<b>Logement Marronniers</b> 12, rue des Ecoles (F3 ½)	Mme Myriam NEMIRI	472,68 €	480,86 €	<b>480,86 €</b>
<b>Logement Marronniers</b> 14, rue des Ecoles (F3)	Melle Emilie CESARI (agent de la commune)	376,99 €	383,51 €	<b>383,51 €</b>
<b>Logement Marronniers</b> 14, rue des Ecoles (F4)	Mme A. Laure MALADIERE (Chef de service de la PM)		logée par nécessité de service	
<b>Logement P. Fuchs (F4/5)</b> 4, rue du Jura + garage	AGAPEJ	néant	néant	néant
<b>Logement Tilleuls matern.</b> 2, rue des Vosges (F4)	M. Michel HOLTZER	320,59 €	326,14 €	<b>326,14 €</b>
<b>Garage Tilleuls</b> Maternelle	M. Michel HOLTZER	38,56 €	39,23 €	<b>39,23 €</b>
<b>Logement Gloxin</b> 4, Pte rue de l'Eglise	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étages Rased / ludothèque	-	-	-
<b>Logement</b> 4, Pte rue de l'Eglise	M. Steeve LANNOY	220,34 €	224,15 €	<b>224,15 €</b>
<b>Logement + garage</b> 43, Grand rue 1 <sup>er</sup> ét. (F5)	M. Mme Annabelle STEIB	333,80 €	339,57 €	<b>339,57 €</b>
<b>Logement + garage</b> 1a, rue de Riquewihr (F4)	Mme Carole REGIS	462,62 €	470,62 €	<b>470,62 €</b>
<b>Logement + garage</b> 1, rue de Bretagne (F4)	Melle Sabine CARLIER (agent de la commune)	440,68 €	448,30 €	<b>448,30 €</b>
<b>Logement + garage (F4)</b> 44, Grand rue (mairie)	M. Laurent MUSCH	485,86 €	494,27 €	<b>494,27 €</b>
<b>Bâtiment GUTHMANN</b> 20, Grand rue LOT 1	M. Steve JIMENEZ	279,17 €	sans objet	<b>sans objet</b>
<b>Bâtiment GUTHMANN</b> 20, Grand rue LOT 2	CARAT	166,66 €	sans objet	<b>sans objet</b>
<b>Bâtiment GUTHMANN</b> 20, Grand rue LOT 3	ANTENNE SERVICE	480,00 €	sans objet	<b>sans objet</b>

Indice de référence des loyers :

Indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 = 120,31 = **1,0173**

Indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 = 118,26

Mme Annette JAEGLE demande si les logements communaux peuvent être considérés comme des logements sociaux.

Réponse : non.

- Révision des loyers mensuels (révisés suivant l'indice à la construction)

LOCALISATION	OCCUPANT	Valeurs 2012	LOYERS ACTUALISES
Château d'eau	Orange	4 794,00 €/an	Loyer actualisé au 01.08.2012
	Bouygues Telecom	4 794,00 €/an	Loyer actualisé au 01.08.2012
	S.F.R.	4 794,00 €/an	Loyer actualisé au 01.08.2012
Pôle gérontologique	Département	3 838,21 €/an	Loyer actualisé au 01.01.2012
LA POSTE 1a, rue de Riquewihr	LA POSTE	29 942,77 €/an	Loyer actualisé au 01.04.2012

## **POINT 20 – CRÉDITS 2012 POUR LE SERVICE INCENDIE**

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, présente les demandes du service incendie proposées et validées par le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Horbourg-Wihr et examinées en commission des finances.

Parmi les demandes, figure celle portant sur le renouvellement d'un véhicule estimé à 47 708€. L'intervenant propose d'inscrire ce montant au budget primitif 2012 mais sans engagement pour l'achat.

Le Conseil, après avoir délibéré,

### **- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'inscrire au budget 2012 les crédits suivants pour le Service Incendie mais en tenant compte de la réserve citée portant sur le renouvellement éventuel d'un véhicule :

### **CORPS DE HORBOURG-WIHR**

EFFECTIF AU 01.10.2009	H	F	TOTAL
OFFICIERS	1		1
SOUS OFFICIERS	7		7
SAPEURS	17	7	24
VETERANTS	41		41
JSP	17	7	24
SPV + JSP	42	14	56

Habillement EPI

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
Casque F1, bavolets, support et lampes (340+25+80)	10	445.00	4450.00€
Bavolet casque F1	3	25.00	75.00€
Lampes casque F1	2	80.00	160.00€
Paire de rangers	6	190.00	1140.00€
Veste F1	15	70.00	1050.00€
Pantalon F1	15	50.00	750.00€
Grades	20	2.50	50.00€
Parkas	10	120.00	1200.00€
			<b>8875.00 €</b>

Secourisme

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
DAE de formation	1		600.00€

Matériels

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
Adaptateur poly mousse quadrafog 500 réf 4690	1		400.00€
BIPS	5	70.00	350.00€
Caisse a outils	1		100.00€
Ventilateur hydraulique GALLIN WF20	1		900.00€
Gaffe marinière CAMIRA G070016	1		100.00€
Détecteur Multi gaz	1		800.00€
			<b>2650.00€</b>

Divers

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
Sport raquettes de ping pong+balles	6		50.00€
Banc de musculation + barre et poids	1		400.00€
Corde a sauter	1		30.00€
Montre chrono mural	1		70.00€
Portes ouvertes + recrutement + manœuvre			300.00€
			<b>850.00€</b>

En cours

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
Matériel secourisme			1865.88€
VESTIAIRES			1919.50€
Aménagement dépôt			1829.00€
DSA			2500.00€
			<b>8114.38€</b>

Bâtiments

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
Fax laser	1		100.00€

Véhicules

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
VTU			47708.00€
<b>OUI à l'inscription budgétaire mais sans engagement pour l'achat</b>			

**JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Description	Nombre	P.U.	Prix TTC
Tenue complète JSP	15	265.00	3975.00 €
			<b>3975.00 €</b>

**TOTAL RECAPITULATIF**

Habillement			8875.00 €
Secourisme			600.00€
Matériel			2650.00€
Divers			850.00 €
Nouvelles recrues - habillement	2	1500.00€	3000.00 €
Bâtiment CPI			100.00€
<b>Besoin du corps</b>			<b>16075.00€</b>
Habillement pour JSP			3975.00 €
<b>Demande de budget pour 2012</b>			<b>20050.00€</b>
Achats 2011 en cours			8114.38€
			28164.38€
Véhicule (39890.00€ht)	1		47708.00€
		TOTAL T.T.C.	75 872,38€
ais en tenant compte de la remarque portant sur le projet de renouvellement d'un véhicule			

**POINT 21 – CRÉDITS SCOLAIRES 2012**

M Clément LINCKS, Adjoint, propose d'examiner les crédits scolaires qui ont été discutés en commission scolaire.

- **Pour les crédits de fonctionnement**, il est proposé d'accorder un montant fixe par classe de 520 € pour les écoles élémentaires et de 505 € pour les écoles maternelles soit la moitié de la subvention votée pour 2011.  
A ce montant, ce rajoutera un forfait de 25 € par élève.
- **Pour les crédits de transports**, il est proposé de les porter uniformément à 270 € par classe contre 260 € en 2011.  
Après entretien avec le directeur du groupe scolaire Paul Fuchs, le montant du crédit transport piscine a été modifié.
- **Pour les crédits de classe nature**, la commission est informé du montant des subventions versées par le Conseil Général qui s'élève en 2012 pour la catégorie A à 12,75 € pour la période de janvier à juin et de 16,00 € pour celle de septembre à décembre.  
Toujours pour le groupe scolaire Paul Fuchs, les montants ont été modifiés suite à la présentation des devis des différentes sessions. Les devis seront demandés aux deux autres écoles demanderesse.

- **Pour les crédits d'investissement**, la commission propose de retenir les montants à l'exclusion des 2 000 € du groupe scolaire Paul Fuchs pour « la création environnement numérique ».
- **Pour les crédits de Noël**, la commission retient le montant de 8,50 € par élève.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et de celle des finances ;

VU l'intervention de M. Philippe ROGALA qui regrette de voter ce jour des crédits sans au moins un simple arrêté du compte administratif qui pourrait être demandé au 31 décembre, qu'il est impossible d'arrêter à cette date selon M. Clément LINCKS, Adjoint. Par contre, un budget primitif peut être voté avec des données incomplètes selon l'adjoint aux finances.

Après avoir délibéré,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'approuver les crédits scolaires 2012 comme suit :

## 1 – Crédits de fournitures

<b>FONCTIONNEMENT – Fournitures – Art. 6067</b>					
	<b>Valeurs 2011</b>	<b>Demandes 2012 des écoles</b>	<b>Propositions 2012 de la commission scolaire</b>	<b>Propositions 2012 de la commission des finances</b>	<b>Votes 2012 du Conseil Municipal</b>
<b><u>GROUPE SCOLAIRE</u></b> 10 classes 223 élèves	9 360 € ou 1 040 € par classe	10 400 € ou 1 040 € par classe	10 775 €	10 775 €	10 775 € (*)
<b><u>OLIVIERS</u></b> 3 classes 62 élèves	3 120 € ou 1 040 € par classe	3 150 € ou 1 050 € par classe	3 110 €	3 110 €	3 110 € (*)
<b><u>LAURIERS</u></b> 3 classes 62 élèves	3 030 € ou 1 010 € par classe	3 030 € ou 1 010 € par classe	3 065 €	3 065 €	3 065 € (*)
<b><u>TILLEULS</u></b> 2 classes 41 élèves	2 020 € ou 1 010 € par classe	2 020 € ou 1 010 € par classe	2 035 €	2 035 €	2 035 € (*)
<b><u>ERABLES</u></b> 3 classes 72 élèves	3 030 € ou 1 010 € par classe	3 030 € ou 1 010 € par classe	3 315 €	3 315 €	3 315 € (*)
<b><u>TOTAL</u></b> 21 classes 460 élèves	20 560 €	21 630 €	22 300 €	22 300 €	22 300 € (*)

La subvention est composée d'une partie fixe correspondant à 50 % du forfait par classe précédemment accordé, soit 520 € pour les écoles élémentaires et 505 € pour les écoles maternelles à laquelle s'ajoute un montant de 25 € par élève.

(\*) A ce montant, il y a lieu d'ajouter le reliquat des crédits 2011.

**2 - Crédits transport**

<b>TRANSPORT</b>					
<b>Art. 65736</b>					
	<b>Valeurs 2011</b>	<b>Demandes 2012 des écoles</b>	<b>Propositions 2012 de la commission scolaire</b>	<b>Propositions 2012 de la commission des finances</b>	<b>Votes 2012 du Conseil Municipal</b>
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>  <b>10 classes</b> <b>223 élèves</b>	260 € par classe ou 2 340 € + Prise en charge directe entrées piscine (40) 3 100 € + transport piscine 3 080 €	300 € par classe ou 3 000 € + Prise en charge directe entrées piscine (31) 3 600 € + transport piscine 3 485 €	270 € par classe ou 2 700 € + Prise en charge directe entrées piscine (45) 3 600 € + transport piscine 4 325 €	270 € par classe ou 2 700 € + Prise en charge directe entrées piscine (45) 3 600 € + transport piscine 4 325 €	<b>270 € par classe ou 2 700 €</b> + <b>Prise en charge directe entrées piscine (45)</b> <b>3 600 €</b> + <b>transport piscine</b> <b>4 325 €</b>
<b>OLIVIERS</b>  <b>3 classes</b> <b>62 élèves</b>	260 € par classe ou 780 € + Prise en charge directe entrées piscine (26) 2 015 € + transport piscine 2 002 €	300 € par classe ou 900 € + Prise en charge directe entrées piscine (26) 2 080 € + transport piscine 2 730 €	270 € par classe ou 810 € + Prise en charge directe entrées piscine (26) 2 080 € + transport piscine 2 730 €	270 € par classe ou 810 € + Prise en charge directe entrées piscine (26) 2 080 € + transport piscine 2 730 €	<b>270 € par classe ou 810 €</b> + <b>Prise en charge directe entrées piscine (26)</b> <b>2 080 €</b> + <b>transport piscine</b> <b>2 730 €</b>
<b>LAURIERS</b>  <b>3 classes</b> <b>62 élèves</b>	260 € par classe ou 780 € entrées piscine (9) 522 € + transport piscine 720 €	260 € par classe ou 780 € entrées piscine (9) 567 € + transport piscine 765 €	270 € par classe ou 810 € entrées piscine (9) 567 € + transport piscine 765 €	270 € par classe ou 810 € entrées piscine (9) 567 € + transport piscine 765 €	<b>270 € par classe ou 810 €</b> <b>entrées piscine (9)</b> <b>567 €</b> + <b>transport piscine</b> <b>765 €</b>

<b>TRANSPORT</b> <b>Art. 65736</b>					
	<b>Valeurs 2011</b>	<b>Demandes 2012 des écoles</b>	<b>Propositions 2012 de la commission scolaire</b>	<b>Propositions 2012 de la commission des finances</b>	<b>Votes 2012 du Conseil Municipal</b>
<b>TILLEULS</b>  <b>2 classes</b> <b>41 élèves</b>	260 € par classe ou 520 €	260 € par classe ou 520 €	270 € par classe ou 540 €	270 € par classe ou 540 €	<b>270 € par classe</b> <b>ou 540 €</b>
<b>ERABLES</b>  <b>3 classes</b> <b>72 élèves</b>	260 € par classe ou 780 €	260 € par classe ou 780 €	270 € par classe ou 810 €	270 € par classe ou 810 €	<b>270 € par classe</b> <b>ou 810 €</b>
<b>TOTAL</b> <b>460</b> <b>élèves</b>	<b>5 200 €</b> + <b>entrées</b> <b>5 637 €</b> + <b>transport</b> <b>5 802 €</b>	<b>5 980 €</b> + <b>entrées</b> <b>6 247 €</b> + <b>transport</b> <b>6 980 €</b>	<b>5 670,00 €</b> + <b>entrées</b> <b>6 247 €</b> + <b>transport</b> <b>7 820 €</b>	<b>5 670,00 €</b> + <b>entrées</b> <b>6 247 €</b> + <b>transport</b> <b>7 820 €</b>	<b>5 670,00 €</b> + <b>entrées</b> <b>6 247 €</b> + <b>transport</b> <b>7 820 €</b>

- Il est précisé que chaque classe ne peut bénéficier que d'une seule aide spécifique par année scolaire, soit piscine, soit patinoire, soit une autre activité.
- Suite à une directive ministérielle rappelant la gratuité de l'école et des activités « parascolaires », l'intégralité des coûts des activités piscine (voire patinoire si elle ne fait pas double activité), est à la charge de la commune (entrées + transport). Ceci a conduit le Conseil à prendre en charge directement ces factures sans passer par les coopératives. Ceci évite d'avoir des régularisations à faire ou aux écoles d'avoir à préfinancer difficilement certaines activités.

**3 – Crédits Classe de Nature**

	Valeurs 2011	Demandes 2012 des écoles	Propositions 2012 de la commission scolaire	Propositions 2012 de la commission des finances	Votes 2012 du Conseil Municipal
<b>GROUPE SCOLAIRE Paul Fuchs</b>	56él. X5jX 15,80€ = 4 424,00 €	70él. X 5n X 15,80€ = 5 530,00 € ou 70él. X5nX 12,15€ = 4 252,50 €	70él. X 5n X 15,80€ = 5 530,00 € ou 70él. X5nX 12,15€ = 4 252,50 €	24él. X 5,5j X 15,80€ = 2 085,60 € (*) + 43él. X 4,5j X 12,75€ = 2 467,13 €	24él. X 5,5j X 15,80€ = 2 085,60 € (*) + 43él. X 4,5j X 12,75€ = 2 467,13 €
<b>Les OLIVIERS</b>	28él. X5jX 12,15€ = 1 761,75 €	26él. X 5j X 12,50 € = 1 625,00 €	26él. X 5j X 12,15 € = 1 579,50 €	24él. X 5j X 12,75 € = 1 530,00 €	24él. X 5j X 12,75 € = 1 530,00 €
<b>Les ERABLES</b>	30élX4,5jX12,15€ = 1 640,25 €	49él X4jX 12,15 € = 2 381,40 €	49él X4jX 12,15 € = 2 381,40 €	47él X 4j X 12,75 € = 2 397,00 €	47él X 4j X 12,75 € = 2 397,00 €
<b>Les TILLEULS</b>	-	/	/		
<b>Les LAURIERS</b>	-	/	/		
<b>T O T A L</b>	<b>7 765,25 €</b>	<b>9 536,40 € ou 8 258,90 €</b>	<b>9 490,90 € ou 8213,40 €</b>	<b>8 479,73 €</b>	<b>8 479,73 €</b>

**Remarques :**

- La commune subventionne aussi les classes de nature ou les voyages d'études organisés par des établissements scolaires du ressort de la commune à raison de **12,75 € par jour** et par élève de la commune y participant. Cette aide est versée aux familles concernées et non à l'organisateur (lycée ou centre d'accueil).
- La valeur 2012 à appliquer, est de 12,75 € de janvier à juin et à 16,00 € de septembre à décembre, la commune procédera à un réajustement en temps voulu.

(\*) Valeur pour un séjour fin 2011

#### 4 – Crédits d'investissements scolaires

E C O L E S	Valeurs 2011	DEMANDES 2012 des écoles		Propositions 2012 de la commission scolaire	Propositions 2012 de la commission des finances	VOTES 2012 du Conseil Municipal
		Libellé	Montant TTC			
PAUL FUCHS	2 000,00 €	- entretien et mise à jour du parc informatique	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
		- création environnement numérique	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>4 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
Les OLIVIERS	1 100,00 €	- imprimante laser	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
Les LAURIERS	2 155,00 €	- tableau magnétique (X 3)	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
		- appareil photo numérique	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
		- connexion Internet dans les classes + liaison imprimante et photocopieur	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
		- mobilier tisanerie (tables + caissons à roulettes)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>
Les TILLEULS	796,00 €	- un appareil photo	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
Les ÉRABLES	1 135,00 €	- écran ordinateur (classe des petits)	172,84 €	172,84 €	172,84 €	172,84 €
		- atelier graphisme sur sable	169,00 €	169,00 €	169,00 €	169,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>341,84 €</b>	<b>341,84 €</b>	<b>341,84 €</b>	<b>341,84 €</b>
<b>T O T A L</b>						
	<b>7 186,00 €</b>		<b>8 641,84 €</b>	<b>6 641,84 €</b>	<b>6 641,84 €</b>	<b>6 641,84 €</b>

**5 – Crédits de Noël**

ECOLES	Valeurs 2011	Demandes 2012			Propositions 2012 de la commission scolaire (8,50 €)	Propositions 2012 de la commission des finances	V O T E S 2012
		Nombre d'élèves	Montant par élève	TOTAL			
<b>Groupe Scolaire Paul Fuchs</b>	<b>1 674,50 €</b>	223	9,00	<b>2 007,00</b>	1 895,50	1 895,50	<b>1 895,50</b>
<b>Les OLIVIERS</b>	<b>535,50 €</b>	62	8,50	<b>527,00</b>	527,00	527,00	<b>527,00</b>
<b>Les LAURIERS</b>	<b>535,50 €</b>	62	8,50	<b>527,00</b>	527,00	527,00	<b>527,00</b>
<b>Les TILLEULS</b>	<b>297,50 €</b>	41	8,50	<b>348,50</b>	348,50	348,50	<b>348,50</b>
<b>Les ERABLES</b>	<b>501,50 €</b>	72	8,50	<b>612,00</b>	612,00	612,00	<b>612,00</b>
<b>T O T A L</b>	<b>3 544,50 €</b>			<b>4 021,50</b>	3 910,00	3 910,00	<b>3 910,00</b>

Une valeur de **8,50 €/élève** est retenue, sachant qu'à la rentrée de septembre 2012, un réajustement sera effectué par rapport aux effectifs réellement scolarisés.

Cette demande de crédits de Noël 2012 se traduit par un montant prévisionnel de 460 élèves X 8,50 € = **3 910,00 €**.

**6 - RECAPITULATIF**

En résumé, les crédits scolaires proposés pour 2012 sont :

		Valeurs 2011	Demandes 2012 des écoles	Propositions 2012 de la commission scolaire	Propositions 2012 de la commission des finances	Votes 2012 du Conseil Municipal
<b>FOURNITURE</b>		20 560,00 €	21 330,00 €	22 300,00 €	22 300,00 €	<b>22 300,00 €</b>
<b>TRANSPORT ET ACTIVITES</b>	Subvention	5 200,00 €	5 980,00 €	5 670,00 €	5 670,00 €	<b>5 670,00 €</b>
	Transport	5 802,00 €	6 247,00 €	6 247,00 €	6 247,00 €	<b>6 247,00 €</b>
	Entrées	5 637,00 €	6 980,00 €	7 820,00 €	7 820,00 €	<b>7 820,00 €</b>
<b>CLASSE DE NATURE</b>		7 765,25 €	9 536,40 € <i>ou</i> 8 258,90 €	9 490,90 € <i>ou</i> 8 213,40 €	8 479,73 €	<b>8 479,73 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		7 186,00 €	8 641,84 €	6 641,84 €	6 641,84 €	<b>6 641,84 €</b>
<b>CREDITS NOËL</b>		3 544,50 €	4 021,50 €	3 910,00 €	3 910,00 €	<b>3 910,00 €</b>
<b>T O T A L</b>		<b>55 694,75 €</b>	<b>62 736,74 €</b> <i>ou</i> <b>61 459,24 €</b>	<b>62 079,74 €</b> <i>ou</i> <b>60 802,24 €</b>	<b>61 068,57 €</b>	<b>61 068,57 €</b>

Crédits 2012 votés par le Conseil Municipal	Groupe Scolaire	Oliviers	Erables	Lauriers	Tilleuls	TOTAL
Fournitures	10 775,00 €	3 110,00 €	3 315,00 €	3 065,00 €	2 035,00 €	<b>22 300,00 €</b>
Transport et assimilés	10 625,00 €	5 620,00 €	810,00 €	2 142,00 €	540,00 €	<b>19 737,00 €</b>
Classe de nature	4 552,73 €	1 530,00 €	2 397,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>8 479,73 €</b>
Crédits Noël	1 895,50 €	527,00 €	612,00 €	527,00 €	348,50 €	<b>3 910,00 €</b>
Investissement	2 500,00 €	300,00 €	341,84 €	3 400,00 €	100,00 €	<b>6 641,84 €</b>
<b>T O T A L</b>	<b>30 348,23 €</b>	<b>11 087,00 €</b>	<b>7 475,84 €</b>	<b>9 134,00 €</b>	<b>3 023,50 €</b>	<b>61 068,57 €</b>

<b>P.M. 2011</b> Crédits votés	<b>25 978,50 €</b>	<b>11 253,50 €</b>	<b>7 086,75 €</b>	<b>7 742,50 €</b>	<b>3 633,50 €</b>	<b>55 694,75 €</b>
--------------------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

**POINT 22 – SUBVENTIONS 2012 POUR LE SECTEUR DES SPORTS**

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, soumet au Conseil les subventions 2012 proposées par la commission des sports et validées par la commission des finances.

Le Conseil, après avoir délibéré,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'approuver les subventions 2012 à verser au secteur sportif pour un montant global de 54 000 € selon le tableau ci-après :

<b>CLUBS</b>	<b>Jeunes licenciés Coef. 5</b>	<b>Déplac. des jeunes Coef. 4</b>	<b>Bénévolat 1/10 Coef. 3</b>	<b>Déplac. Seniors Coef. 2</b>	<b>Cadres Coef. 1</b>	<b>TOTAL points</b>	<b>Subventions 2012 1 pt = 0,80 €</b>
<b>F.C.H.</b>	184 X 5 pts = 920 pts	1 443 X 4pts = 5 772 pts	19 X 3 pts = 57 pts	533 X 2 pts = 1 066 pts	6 X 1 pt = 6 pts	7 821 pts	<b>6 256,80 €</b>
<b>A.S.W.</b>	92 X 5 pts = 460 pts	960 X 4 pts = 3 840 pts	10 X 3 pts = 30 pts	540 X 2 pts = 1 080 pts	2 X 1 pt = 2 pts	5 412 pts	<b>4 329,60 €</b>
<b>C.T.T.</b>	28 X 5 pts = 140 pts	201 X 4 pts = 804 pts	3 X 3 pts = 9 pts	630 X 2 pts = 1 260 pts	0 X 1 pt = 0 pt	2 213 pts	<b>1 770,40 €</b>
<b>A.G.V.</b>	PAS DE DEMANDE						
<b>JUDO</b>	PAS DE DEMANDE						
<b>AÏKIDO</b>	29 X 5 pts = 145 pts	0 X 4 pts = 0 pt	3 X 3 pts = 9 pts	0 X 2 pts = 0 pt	2 X 1 pt = 2 pts	156 pts	<b>124,80 €</b>
<b>ASPAL</b>	PAS DE DEMANDE						
<b>Ecurie du Lac</b>	PAS DE DEMANDE						
<b>KARATE</b>	98 x 5 pts = 490 pts	0 X 4 pts = 0 pt	10 X 3 pts = 30 pts	0 X 2 pts = 0 pt	0 X 1 pt = 0 pt	520 pts	<b>416,00 €</b>
<b>HANDBALL</b>	72 X 5 pts = 360 pts	1 334 X 4 pts = 5 336 pts	8 X 3 pts = 24 pts	552 X 2 pts = 1 104 pts	4 X 1 pt = 4 pts	6 828 pts	<b>5 462,40 €</b>
<b>ARTS MARTIAUX SENIORS</b>	PAS DE DEMANDE						
<b>BOULISTES de HORBOURG- WIHR</b>	LA DEMANDE A ÉTÉ EXAMINÉE EN COMMISSION CULTURE – LOISIRS à l'avenir, il y aura lieu de traiter la demande en commission des sports						
<b>A S P T T</b>	Formulaire transmis par erreur. En retour, demande d'une participation à des frais de formation qui a eu lieu les 16/17 juillet 2011 - NON RECEVABLE -						

<b>JEUNES LICENCIES</b>	<b>503 jeunes licenciés recensés</b>						<b>TOTAL</b>	<b>22 950 pts</b> (21 000 pts en 2011) (20 984 pts en 2010) (27 769 pts en 2009) (27 274 pts en 2008) (22 570 pts en 2007) (20 559 pts en 2006)	<b>18 360,00 €</b>
	484 (2011) 535 (2010) 514 (2009) 631 (2008) 580 (2007) 636 (2006)								
<b><u>AUTRES</u></b>									
<b>1. A.S. WIHR :</b>									
→ <i>Championnat de France des Seniors et coupe :</i> 2 360 km X 2A/R X 10 joueuses X 0,20 € = -----								9 440,00 €	
→ <i>Championnat de France des Cadettes :</i> 2 071 km X 2 A/R X 10 joueuses X 0,20 € = -----								8 284,00 €	
→ <i>Championnat de France des Minimes :</i> 1 347 km X 2 A/R X 10 joueuses X 0,20 € = -----								5 388,00 €	
<b>2. ECURIE DU LAC :</b>									
→ 0 km X 2 A/R X 0,20 € = 0 km X 0,20 € = -----								0,00 €	
<b>3. KARATE CLUB :</b>									
→ 24 092 km X 0,20 € = -----								4 818,40 €	
<b>4. Remboursement des frais d'occupation du COSEC ou d'autres salles à l'extérieur -----</b>									
								5 000,00 €	
<b>Pour mémoire</b>	<b>2 0 0 6</b>	<b>2 0 0 7</b>	<b>2 0 0 8</b>	<b>2 0 0 9</b>	<b>2 0 1 0</b>	<b>2 0 1 1</b>			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>33 945,80 €</b>	<b>50 093,20 €</b>	<b>46 449,40 €</b>	<b>53 297,55 €</b>	<b>54 963,20 €</b>	<b>54 141,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2012</b>	<b>51 290,40 €</b>	
Divers	10 054,20 €	4 906,80 €	3 550,60 €	4 702,45 €	2 036,80 €	2 859,00 €	Divers 2012	2 709,60 €	
<b>T O T A L</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>	<b>T O T A L 2012</b>	<b>54 000,00 €</b>	

**POINT 23 – SUBVENTIONS 2012 POUR LE SECTEUR CULTUREL ET DES LOISIRS**

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, passe en revue les différentes subventions du secteur Culture – Patrimoine – Tourisme – Loisirs qui s'élèvent à 91 000 €.

Le Conseil,

Sur proposition des commissions, respectivement celle de la commission culturelle, du tourisme et du patrimoine d'une part, et celle des finances d'autre part,

Après avoir délibéré,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

- les subventions 2012 pour le secteur culturel et des loisirs telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant global de 91 000 € :

N° ordre	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2011 pour mémoire	SUBVENTION demandée pour 2012	SUBVENTION votée pour 2012	OBSERVATIONS CONDITIONS
01	<b>Amicale des Pompiers de HORBOURG-WIHR</b>	- - Attribution forfaitaire au titre des vacances	487,00 €	2 000,00 € 497,00 €	<b>2 000,00 €</b> <b>497,00 €</b>	- Reversement des remboursements des interventions par le SDIS - Forfait annuel
02	<b>Union Locale des Anciens Combattants</b>	Commémoration Achats plaques, gerbes, médailles...	202,00 €	206,00 €	<b>206,00 €</b>	Forfait (dépenses 2011 : 202 €)
03	<b>Association Musique et Culture COLMAR</b>	Cotisation	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>	suivant appel de cotisation (20 € en 2011)
04	<b>Association Route Verte</b>	Cotisation	180,00 €	180,00 €	<b>180,00 €</b>	doublement de la cotisation 2011/2013
05	<b>Association Itinéraire Schickhardt</b>	Cotisation	100,00 €	100,00 €	<b>100,00 €</b>	suivant appel de cotisation (100 € en 2011)
06	<b>Participation versée aux associations sollicitées par la commune</b>	Animation des manifestations	138 €/participation expresse <b>TOTAL</b> 3 000,00 €	138 €/participation 1 380,00 €	<b>138€/participation</b> <b>expresse</b> <b>TOTAL</b> <b>1 380,00 €</b>	subvention à verser aux associations dont la participation est demandée ou souhaitée par la commune-montant unitaire validé le 11.07.2011
07	<b>Bibliothèque Centrale de Prêt du Haut-Rhin</b>	Contribution bibliobus	300,00 €	306,00 €	<b>306,00 €</b>	suivant appel de cotisation (300 € en 2011)
08	<b>A.C.S.L.</b>	Participation aux animations et concerts	2 600,00 €	-	<b>2 650,00 €</b> <b>4 600,00 €</b>	Forfait annuel + Forfait Struwefesch
09	<b>Amicale des Donneurs de Sang</b>	Participation annuelle	460,00 €	470,00 €	<b>470,00 €</b>	Forfait annuel
			<b>A REPORTER</b>	<b>5 159,00 €</b>	<b>12 409,00 €</b>	

N° ordre	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	Dépenses envisagées	Taux de subvention	Subvention demandée 2012	Taux retenu	SUBVENTION votée pour 2012	OBSERVATIONS CONDITIONS
			<b>REPORT</b>	-	<b>5 159,00 €</b>	-	<b>12 409,00 €</b>	
10	<b>A.P.P.</b>	Taxe foncière	140,00 €	100 %	150,00 €	100 %	<b>150,00 €</b>	Remboursement taxe foncière
11	<b>Paroisse Protestante</b>	Néant	-	-	Néant	-	<b>Néant</b>	(*)
12	<b>Paroisse Catholique</b>	Néant	-	-	Néant	-	<b>Néant</b>	(*)
13	<b>Association des Parents d'Elèves PEEP</b>	- Saint Nicolas 09/12/ 2012 - Kermesse du 05/07/2012	841,00 € 890,00 €	Forfaits	600,00 € 300,00 €	100 %	<b>600,00 € 300,00 €</b>	Forfaitaires sur présentation du bilan des manifestations
14	<b>ARGENTOVARIA</b>	Frais de direction (salaires et charges)	3 400,00 €	35,29 %	1 200,00 €	33 %	<b>1 122,00 €</b>	Sur présentation des fiches de paies
		Formation dans un centre de vacances	1 500,00 €	33,33 %	500,00 €	33%	<b>495,00 €</b>	(*)
		Equipement vestimentaire	400,00 €	25 %	100,00 €	20%	<b>80,00 €</b>	(*)
		Déplacement à Bad Boll	1 000,00 €	50 %	500,00 €	33 %	<b>330,00 €</b>	(*)
15	<b>UNION CHORALE</b>	Partitions + tuniques	600,00 €	20 %	120,00 €	20 %	<b>120,00 €</b>	(*)
		Journée de formation	620,50 €	33 %	204,76 €	33 %	<b>204,76 €</b>	(*)
		Frais de direction	3 750,00 €	33%	1 237,50 €	33%	<b>1 237,50 €</b>	Présentation des fiches de payes
16	<b>Association « LE VALLON »</b>	Néant	-	-	Néant	-	<b>Néant</b>	(*)
				<b>A REPORTER</b>	<b>10 071,26 €</b>		<b>17 048,26 €</b>	

N° ordre	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	Dépenses envisagées	Taux de subvention	Subvention demandée 2012	Taux retenu	SUBVENTION votée pour 2012	OBSERVATIONS CONDITIONS
				<b>REPORT</b>	<b>10 071,26 €</b>	-	<b>17 048,26 €</b>	
17	<b>A.G.E.M.</b>  (a) avec 8 200 € de dotation aux amortissements	- Ecole de Musique - Frais de gestion (a) - Concert du Nouvel An	98 300,00 € 19 246,00 € 5 600,00 €	-	61 500,00 €	-	<b>61 500,00 €</b>	A verser forfaitairement par 1/12 <sup>ème</sup> tous les mois
		Investissement (photocopieur)	1 990,14 €	-	1 990,14 €	-	<b>1 990,14 €</b>	(*)
		Investissement (achat d'instruments)	5 000,00 €		5 000,00 €		<b>5 000,00 €</b>	(*)
18	<b>ARCHIHW</b>	Réactualisation du site Internet et développement (2ème phase)	2 190,00 €	20 %	438,00 €	20 %	<b>438,00 €</b>	(*)
19	<b>Chorale SAINTE CECILE</b>	Néant	-	-	Néant	-	<b>Néant</b>	-
20	<b>« POINT DE L'ŒIL »</b>	Panneau Batibois	813,28 €	20 %	163,00 €	20 %	<b>162,66 €</b>	(*)
21	<b>ELSASSER MUSIKANTA</b>	Néant	-	-	Néant	-	<b>Néant</b>	-
22	<b>SCOUTS DE FRANCE</b>	Formation	1 800,00 €	20 %	360,00 €	33 %	<b>594,00 €</b>	(*)
		Rénovation et habillage intérieur et extérieur du local	1 300,00 €	20 %	260,00 €	20%	<b>260,00 €</b>	
		Augmentation surface de rangement : étagères...	700,00 €	20%	140 ,00 €	20%	<b>140,00 €</b>	
		Remplacement de la rambarde, mise en sécurité du balcon	7 000,00 €	20%	1 400,00 €	20%	<b>1 400,00 €</b>	
				<b>A REPORTER</b>	<b>81 322,40 €</b>		<b>88 533,06 €</b>	

N° ordre	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	Dépenses envisagées	Taux de subvention	Subvention demandée 2012	Taux retenu	SUBVENTION votée pour 2012	OBSERVATIONS CONDITIONS
				<b>REPORT</b>	<b>81 322,40 €</b>	<b>-</b>	<b>88 533,06 €</b>	
23	<b>LES BOULISTES DE HORBOURG-WIHR</b>	- Travaux divers - Tondeuse / Débroussailleuse - Arrosage - Parasol	460,00 € 350,00 € 50,00 € <u>400,00 €</u> 1 260,00 €	31,75 %	400,00 €	20 %	<b>252,00 €</b>	(*)
REMARQUES : Des tickets de caisse d'un montant de 1 182,50 €, payés en 2011, sont déjà produits et non retenus au titre de 2012								
24	<b>HORBOURG AMICAL TAROT</b>	Tournoi du 29 octobre 2011 Entrées payantes	-	-	500,00 €	-	-	NR-Entrées payantes
		<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>82 222,40 €</b>		<b>88 785,06 €</b>	
	Divers				2 214,94 €		2 214,94 €	
		<b>TOTAL</b>			<b>84 437,34 €</b>		<b>91 000,00 €</b>	

**RECAPITULATIF – EVOLUTION**

	<b>P.M. 2011</b>	<b>DEMANDE 2012</b>	<b>PROPOSITION 2012</b>	<b>VOTE 2012</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>97 198,89 €</b>	88 785,06 €	88 785,06 €	88 785,06 €
Divers	2 801,11 €	2 214,94 €	2 214,94 €	2 214,94 €
<b>T O T A L</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>
<b>SERVICE PUBLIC</b>				
- A.C.S.L.	<b>2 600,00 €</b>	7 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €
- A.G.E.M.	<b>67 500,00 €</b>	68 490,14 €	68 490,14 €	68 490,14 €
<b>SOUS-TOTAL Service public</b>	<b>70 100,00 €</b>	<b>75 740,14 €</b>	<b>75 740,14 €</b>	<b>75 740,14 €</b>
<b>SOUS-TOTAL privé</b>	<b>29 900,00 €</b>	<b>15 259,86 €</b>	<b>15 259,86 €</b>	<b>15 259,86 €</b>
<b>T O T A L</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>

**POINT 24 – SUBVENTIONS 2012 POUR LE SECTEUR SOCIAL**

- Le tableau reprend par catégorie :
  - en jaune, les associations avec « affinités » ; elles font un effort local très ciblé (lignes 1 à 7) ;
  - en blanc, les subventions à caractère général (lignes 8 à 25) ;
  - en vert, les structures qui font partie du service public (lignes 27 à 29).
- Depuis, l'APALIB nous a adressé un courrier de demande de subvention plus faible que la proposition du C.C.A.S. De ce fait, il est proposé :
  - de modifier la proposition du CCAS de 4 950 € en ligne 2 « Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées – APA » comme suit :
    - 4 590,00 € pour APALIB ;
    - 260,00 € pour APAMAD ;
  - de porter le divers de 2 210 € à 2 310 €.
- En ligne 20, l'association SOS Mucoviscidose ayant été dissoute, elle est remplacée par celle intitulée « Vaincre la Mucoviscidose ».
- Suite à la demande de trésorerie, une ligne est rajoutée pour l'aide à la formation BAFA pour 2 700 €.

Le Conseil, après avoir délibéré,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

(à l'exception de M. Michel STOCKY, Adjoint, Président de l'AGAPEJ,  
qui ne prend pas part au vote)

- les subventions 2012 à caractère social selon le tableau détaillé ci-dessous s'élevant globalement à 604 358,00 € :

N°	BENEFICIAIRES	P.M. 2011	PROPOSITIONS 2012	VOTES 2012
1	G.A.S.	13 000,00 €	13 250,00 €	13 250,00 €
2	APALIB	4 850,00 €	4 590,00 €	4 590,00 €
	APAMAD		260,00 €	260,00 €
3	Ligue Départementale contre le Cancer	406,00 €	410,00 €	410,00 €
4	La Manne Colmar	782,00 €	800,00 €	800,00 €
5	Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)	792,00 €	808,00 €	808,00 €
6	Club de l'Amitié	2 666,00 €	2 720,00 €	2 720,00 €
7	Centre Européen d'Etude du Diabète	198,00 €	202,00 €	202,00 €
8	Comité Départemental d'aide aux aveugles	140,00 €	143,00 €	143,00 €
9	Association Clair Matin	103,00 €	105,00 €	105,00 €
10	Comité Départemental des Paralysés (APF)	138,00 €	140,00 €	140,00 €
11	Ligue Départementale de la Croix Rouge	103,00 €	105,00 €	105,00 €
12	Union Départementale des Anciens Combattants	87,00 €	88,00 €	88,00 €
13	Médecins sans frontières	144,00 €	146,00 €	146,00 €
14	Association des Myopathes de France	113,00 €	115,00 €	115,00 €
15	Association des Sclérosés en plaque (AFSEP)	138,00 €	140,00 €	140,00 €
16	Les Papillons Blancs	116,00 €	118,00 €	118,00 €
17	Foyer Espoir Colmar	126,00 €	128,00 €	128,00 €
18	Secours Populaire	108,00 €	110,00 €	110,00 €
19	Association Argile	118,00 €	120,00 €	120,00 €
20	Vaincre la Mucoviscidose	116,00 €	118,00 €	118,00 €
21	68000 P'tits Bouchons	500 € demandés	150,00 €	150,00 €
22	Delta Revie 68 (24 abonnés)	100,00 €	102,00 €	102,00 €
23	Association Sepia	120,00 €	122,00 €	122,00 €
24	Aide à la formation BAFA		2 700,00 €	2 700,00 €
25	Divers	2 313,00 €	2 310,00 €	2 310,00 €
26	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>26 777,00 €</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>30 000,00 €</i>
27	Enfance Eveil	-	7 900,00 €	7 900,00 €
28	C.C.A.S.	16 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
29	A.G.A.P.E.J.	559 223,00 €	551 458,00 €	551 458,00 €
30	<i>SOUS-TOTAL SERVICE PUBLIC</i>	<i>575 223,00 €</i>	<i>574 358,00 €</i>	<i>574 358,00 €</i>
31	<b>T O T A L</b>	<b>602 000,00 €</b>	<b>604 358,00 €</b>	<b>604 358,00 €</b>

**POINT 25 – SUBVENTIONS DIVERSES 2012**

M. Clément LINCKS, Adjoint, précise que les écoles ne seront pas doublement bénéficiaires de crédits. Mais certains crédits scolaires votés ci-dessus seront versés aux coopératives scolaires respectives sous forme de subventions (transports forfaitaires, classes de nature, crédits de Noël...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- les subventions diverses 2012 comme suit :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Valeurs 2011</b>		<b>Demandes 2012</b>		<b>Propositions 2012</b>		<b>Votes 2012</b>	
<b>Prévention Routière</b>	140,00 €		143,00 €		143,00 €		<b>143,00 €</b>	
<b>Classes de nature et voyages scolaires (a)</b>	11 500,00 €		11 490,00 €		11 490,00 €		<b>11 490,00 €</b>	
<b>Coopératives scolaires</b>								
- Paul Fuchs (b)	T	2 700,00 €	T	2 700,00 €	T	2 700,00 €	T	<b>2 700,00 €</b>
	N	1 674,50 €	N	1 895,50 €	N	1 895,50 €	N	<b>1 895,50 €</b>
- Les Oliviers (b)	T	900,00 €	T	810,00 €	T	810,00 €	T	<b>810,00 €</b>
	N	535,50 €	N	527,00 €	N	527,00 €	N	<b>527,00 €</b>
- Les Tilleuls (b)	T	560,00 €	T	540,00 €	T	540,00 €	T	<b>540,00 €</b>
	N	297,50 €	N	348,50 €	N	348,50 €	N	<b>348,50 €</b>
- Les Erables (b)	T	750,00 €	T	810,00 €	T	810,00 €	T	<b>810,00 €</b>
	N	501,50 €	N	612,00 €	N	612,00 €	N	<b>612,00 €</b>
- Les Lauriers (b)	T	750,00 €	T	810,00 €	T	810,00 €	T	<b>810,00 €</b>
	N	535,50 €	N	527,00 €	N	527,00 €	N	<b>527,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20 344,00 €</b>		<b>21 213,00 €</b>		<b>21 213,00 €</b>		<b>21 213,00 €</b>	
<i>Divers</i>	1 656,00 €		787,00 €		787,00 €		<b>787,00 €</b>	
<b>T O T A L</b>	<b>22 000,00 €</b>		<b>22 000,00 €</b>		<b>22 000,00 €</b>		<b>22 000,00 €</b>	

(a) Ce montant comprend les subventions destinées aux classes de nature organisées en 2012 par les écoles de Horbourg-Wihr, mais aussi la contribution à raison de **12,75 €/jour/élève** pour les voyages d'études ou classes de nature organisés par les écoles du ressort du secteur scolaire de la commune (sauf celles du collège de Fortschwihr qui sont subventionnées directement par le SIACCA).

(b) Ces montants comprennent les crédits « transports - T » hors activités spéciales et de « Noël - N » figurant dans les crédits scolaires.

**POINT 26 – TAXE DE SÉJOUR 2012**

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, soumet au Conseil la taxe de séjour pour 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- de maintenir les tarifs 2011 et de les reconduire en 2012 comme suit :

Nature de l'hébergement	Tarifs min (*)i	Tarifs maxi (*)	Tarifs 2008-2009 2010-2011	PROPOSITIONS 2012	TARIFS VOTES 2012
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et +	0,65 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €	
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	0,50 €	1,00 €	0,75 €	0,75 €	
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles Villages de vacances grand confort	0,30 €	0,90 €	0,60 €	0,60 €	
Hôtels, résidences, meublés 1 étoile Villages de vacances confort	0,20 €	0,75 €	0,50 €	0,50 €	
Hôtels, résidences et meublés non classés	0,20 €	0,40 €	0,30 €	0,30 €	
Camping, caravanes et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,20 €	0,55 €	0,20 €	0,20 €	
Camping, caravanes, hébergements de plein air et ports de plaisance 1 et 2 étoiles	0,20 €		0,20 €	0,20 €	

**Remarque :**

Le Conseil Municipal sera saisi prochainement de la procédure de recouvrement des impayés.

**POINT 27 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012**

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, expose :

Comme tous les ans, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif sur la base d'une note explicative de synthèse.

Cette première étape budgétaire n'est, ni l'examen du Compte administratif 2011, ni celui du Budget Primitif 2012, qui seront examinés lors d'un Conseil Municipal spécial fin mars 2012. Par contre, il s'agit de définir notre politique d'investissement et notre stratégie financière pour l'année 2012.

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour 2012

### PREAMBULE

**Perspectives économiques en 2012** : (Source : le document sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2012 d'octobre 2011 élaboré par la Direction des Etudes de DEXIA).

La croissance de la zone euro a subi un fort ralentissement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 (+ 0,2 % contre + 0,8 % au premier trimestre). L'incertitude générée par la crise des dettes souveraines pèserait sur le moral des acteurs économiques portant la croissance du PIB sur une année à + 1,6 % contre + 1,8 % en 2010.

En France, l'investissement pourrait être affecté, dans une certaine mesure, par un durcissement des conditions d'accès au crédit et à la consommation des ménages par les effets des mesures d'austérité.

L'inflation devrait dépasser les 2 % en 2011 contre 1,5 % en 2010 et devrait s'établir à + 1,7 % en 2012 mais, à priori, ce taux sera revu à la hausse.

Les récents développements économiques plaident en faveur d'une baisse des taux d'intérêts afin de relancer l'activité. Les taux courts devraient rester bas sur 2012, ce qui ne peut que nous arranger pour nos emprunts à taux variables.

Le Gouvernement s'engage devant le Parlement, comme il l'a fait au niveau européen, à ramener le déficit public à 5,7 points du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2011 et à atteindre 3 % du PIB en 2013 (limite fixée par le critère de Maastricht) et 2 % en 2014.

Vous avez tous lu dans la presse que la notation triple A (AAA) est dans le collimateur des agences de notation qui souhaitent retirer un A à la France avec des conséquences néfastes pour notre pays surtout au niveau des emprunts.

### LA RETROSPECTIVE FINANCIERE de L'ANNEE 2011

**Au titre des dépenses d'investissement**, nous avons payé à ce jour environ 500.000 € dont :

- 265.000 € pour la rue de Normandie,
- 40.000 € pour les ateliers municipaux,
- 11.000 € pour le passage de la poste,
- 9.400 € pour la Synagogue dans le cadre des travaux de réfection du pignon,
- 10.000 € pour l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers de Wihr,
- 30.000 € pour le remplacement de chaudières ou pompes de chauffage.

**Au titre des recettes d'investissements**, nous notons :

- le fonds de concours de la CAC pour les travaux au passage de la Poste pour 39.947,14 €,
- la TLE pour 152.237 € contre 100.000 € d'inscrit,
- et le produit d'une taxe de riveraineté de 22.994,20 €.

Les produits des cessions des 20 et 24 Grand rue ne seront reçus qu'après obtention du permis de construire mais nous inscrirons en restes à réaliser le montant attendu et voté de 910.000 € dans le compte administratif.

**Au titre des dépenses de fonctionnement**, les grands postes, avec les montants payés au 03/12/2011 et ceux connus qui restent à payer avant la clôture du budget 2011, se décomposent en :

- charges de personnel pour 1.284.000 € et un solde d'environ 200.000 € avec l'incidence d'un agent en moins depuis le mois de juillet,
- les frais de maintenance pour 55.000 € hors restes à payer en décembre,
- les factures d'eau, gaz et électricité pour 125.000 € hors restes à payer en décembre et à restes à réaliser,
  
- les subventions pour 682.000 € plus 60.000 € à payer en décembre (AGAPEJ et AGEM),
- les intérêts de la dette pour 124.000 € et un solde d'environ 20.000 € + le reste à réaliser.

**Au titre des recettes de fonctionnement**, nous notons le montant des droits d'enregistrement réalisés à ce jour pour 140.000 € contre une inscription de 85.000 € ; recettes liées surtout à la vente des terrains des nouveaux lotissements.

Au titre du Contrat Enfance signé avec la CAF, nous allons recevoir avant la fin de l'année le solde pour 2010 qui s'élève à 75.859,38 €. Par contre, nous n'avons pas reçu de versement d'acompte en 2011 pour cause de renouvellement du contrat mais les montants seront inscrits au compte administratif en restes à recevoir.

**Le compte administratif 2011** devrait enregistrer un résultat excédentaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement pour un résultat global qui devrait se tourner au alentour de 900.000 €, montant donné avec prudence.

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS en 2012**

Au même titre que 2011, l'année 2012 sera impérativement une année de pause au niveau des investissements.

Nous ne règlerons que les dépenses courantes et ferons des études pour les chantiers à venir concernant :

- l'accessibilité avec une échéance au 01 janvier 2015 (salle Kastler et salle Wihr),
- le PAVE pour la voirie,
- la sécurisation du bâtiment annexe du complexe Gloxin,
- l'aménagement du centre du village (43 Grand rue et place du 1<sup>er</sup> février).

La réalisation des travaux au Langgraben dans le cadre des eaux pluviales devrait lourdement peser sur notre budget. Au 31/12/2011, nous devons des crédits à la CAC à hauteur d'environ 600.000 € pour les années 2006-2011.

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS en 2012**

Le FCTVA ne devrait s'élever qu'à environ 60.000 € contre 196.000 € en 2011 du fait de la pause des investissements.

Le produit attendu de la TLE qui sera remplacé à partir du 01 mars 2012 par la TA (Taxe d'Aménagement) sera probablement réinscrit pour 100.000 € par mesure de prudence car les chiffres ne sont pas connus d'avance. L'incidence positive de la TA ne sera visible qu'à partir de 2013.

Au titre des fonds de concours à recevoir de la CAC jusqu'en 2014, nous avons un crédit disponible de 93.586 €.

### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en 2012**

La vigilance pour éviter les gaspillages ou les dépenses inutiles reste de vigueur.

A ce jour deux chiffres sont connus :

- les subventions que nous venons de voter pour 771.358 €,
- le montant des intérêts de la dette pour environ 143.000 €.

Pour les autres postes :

- les charges de personnel devraient se chiffrer à environ 1.500.000 € sauf si nous devons embaucher un agent pour le service administratif qui tourne avec une personne en moins depuis juillet.

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT en 2012**

Au titre des recettes, la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, devrait augmenter de 0,2 % selon le projet de la loi de finances 2012.

La CAC nous versera l'attribution de compensation basée sur notre TP de l'année 2003 diminuée des charges transférées pour 709.664,00 € comme chaque année.

**LA DETTE COMMUNALE**

Ci-après la situation au 31/12/2011 :

<b>ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>solde au 31/12 de l'année</b>	<b>montant</b>	<b>remboursement de l'année</b>
2011	4 074 058,74	
2012	3 532 479,43	541 579,31
2013	2 980 468,03	552 011,40
2014	2 460 842,07	519 625,96
2015	1 946 150,84	514 691,23
2016	1 484 308,66	461 842,18
2017	1 016 757,91	467 550,75
2018	590 743,94	426 013,97
2019	300 000,00	290 743,94
2020	200 000,00	100 000,00
2021	100 000,00	100 000,00
2022	0	100 000,00

La dette est répartie au 31/12/2011 en :

<b>les emprunts à taux fixes</b>			
<b>prêteurs</b>	<b>soldes</b>	<b>échéances</b>	<b>taux</b>
Dexia	26 839,35	01/03/2013	5,51
Crédit Agricole	38 868,84	31/10/2014	4,35
Caisse d'Epargne	215 252,05	31/12/2015	5,63
Caisse de Dépôts	800 000,00	01/01/2019	4,28
Caisse d'Epargne	400 000,00	31/12/2019	3,18
Crédit Mutuel	1 100 000,00	31/12/2022	4,4
<b>encours total</b>	<b>2 580 960,24</b>		

<b>les emprunts à taux variables</b>			
<b>prêteurs</b>	<b>soldes</b>	<b>échéances</b>	<b>taux Euribo</b>
Dexia	53 699,04	01/12/2013	12M + 0,16
Dexia	355 076,69	01/01/2018	3M + 0,16
Dexia	1 084 322,77	01/01/2019	3M + 0,10
<b>encours total</b>	<b>1 493 098,50</b>		

Nous avons bénéficié en 2011 de taux relativement bas pour nos emprunts à taux fixe. La tendance est à la hausse mais, à priori, celle-ci sera modérée et ne devrait pas dépasser les 2 %.

Nous avons mis en place une ligne de trésorerie avec la Société Générale de 500.000 € à échéance au 10 mai 2012. En 2011 nous l'avons utilisée partiellement à hauteur de 150.000 € pour financer notre manque de trésorerie (le but d'une ligne de trésorerie).

A ce jour elle n'est plus utilisée.

Lors de la cession définitive des 20 et 24 Grand rue, la commission des finances devra se réunir, comme évoqué par le passé, pour examiner le devenir de ces fonds qui seront, soit affectés au remboursement anticipé de la dette, soit utilisés pour le financement d'investissement.

### LA FISCALITE

La revalorisation des valeurs locatives des impôts locaux devrait se chiffrer à 1,8 % en 2012 contre 1,2 % en 2011.

Comme pour les années précédentes, je persiste à dire et à écrire qu'une augmentation uniforme des taux de nos trois taxes communales nous permettrait d'améliorer notre situation financière.

Je rappelle qu'une augmentation de nos taux de 1% nous ramène environ 16.000 €.

Rappel des taux de 2011 avec une projection d'augmentation pour 2012 en tenant compte d'une augmentation uniforme de 2 %, soit le taux de l'inflation qui tourne au tour de 2,1 % en 2011. Il est entendu que les taux de nos trois taxes seront votés par le conseil municipal lors de l'examen du budget primitif 2012 au mois de mars prochain :

taux 2011 + 2 %	bases notifiées	taux 2011	produit attendu	bases 2011 x 1,8 %	taux 2012	produit attendu
taxe d'habitation	6 114 900,00	13,44	821 842,56	6 224 968,20	13,71	853 368,44
taxe foncière sur les propriétés bâties	5 461 080,00	13,56	740 522,45	5 559 379,44	13,83	768 928,89
taxe foncière sur les propriétés non bâties	64 770,00	66,93	43 350,56	65 935,86	68,27	45 013,49
			<b>1 605 715,57</b>			<b>1 667 310,82</b>
<b>gain pour la commune</b>						<b>61 595,25</b>

### CONCLUSION

Une pause obligatoire de nos investissements pour l'année 2012, au même titre que 2011, pour réduire notre endettement.

Comme les années précédentes augmenter uniformément nos taxes communales uniformément au minimum du taux de l'inflation pour augmenter nos recettes.

Le débat qui ne donnera pas lieu à un vote, est ouvert.

Document rédigé par Clément LINCKS, adjoint chargé des finances,

Fait à Horbourg-Wihr le 04 décembre 2011.

Ce débat se résume à deux interventions :

→ **Celle de M. Philippe ROGALA**

- *qui s'interroge sur la non-vente des 20 et 24, Grand rue :*

Réponse :

Elle s'explique par le refus du permis de construire qui s'est basé sur le nouveau P.L.U. alors que celui-ci ne s'applique pas encore ;

- *qui s'interroge sur la capacité financière des preneurs :*

Réponse :

La réponse appartient davantage au Notaire qu'à la Commune mais les réalisations récentes paraissent rassurantes ;

- M. Philippe ROGALA est favorable à poursuivre *la pause des investissements* et la maîtrise du fonctionnement. La vente des bâtiments des 20 et 24, Grand rue reste indispensable et urgente.

→ **Celle de M. Jacques PARMENTIER** qui souhaite disposer d'un compte administratif préalable et considère qu'en l'état, un débat ne semble pas objectif et que celui-ci devra avoir lieu lors de la présentation du budget primitif. Il suggère de remplacer ce point par « Informations budgétaires » au lieu de « Débat d'orientations budgétaires ».

Réponse :

Le calendrier budgétaire prévoit la fin des opérations à la mi-décembre pour l'investissement et vers fin janvier pour le fonctionnement. Après cette échéance, les comptes administratif (de la Commune) et de Gestion (Trésorerie) doivent être rapprochés et similaires.

M. Clément LINCKS, adjoint, rappelle que les élus ont reçu l'ensemble des documents prévus à l'article 18 de notre règlement intérieur pour permettre le débat d'orientations budgétaires.

## **POINT 28 – RAPPORT DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 8 DÉCEMBRE 2011**

M. Clément LINCKS, Adjoint, présente le rapport de la commission du personnel du 8 décembre 2011.

Celle-ci a été amenée, en raison du calendrier imposé, d'examiner des taux de promotion du personnel et la création de postes. Elle a profité pour faire le point et la mise à jour du tableau des effectifs budgétaires.

## **POINT 29 – TAUX DE PROMOTION DU PERSONNEL ET CRÉATION DE POSTES**

Le Maire, Robert BLATZ, expose :

L'Article 35 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale (FPT), modifie l'article 49 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT en supprimant les quotas d'avancement de grade au bénéfice d'un ratio que chaque collectivité doit dorénavant déterminer par voie de délibération et après avis du Comité Technique Paritaire. Ce taux de promotion s'appliquera annuellement à l'ensemble des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade.

L'autorité territoriale reste décisionnaire du choix définitif des agents qu'elle souhaite promouvoir.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le budget communal ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire portant l'enregistrement n° AVT F2011.27 en date du 30 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de la Commission du personnel en date du 8 décembre 2011 ;

Le Conseil Municipal,

**- DECIDE à l'unanimité -**

- de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion des promouvables	Agents concernés
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	M. Thierry SCHOULER M. Benoît DIETRICH
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	Mme Nicole BRESSON
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Chef de service de Police Municipale Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	Chef de service de Police Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	Melle Anne-Laure MALADIERE

En conclusion, le Conseil Municipal,

**- DECIDE à l'unanimité -**

- le tableau portant sur les taux de promotion des promouvables ;
- de doter l'ensemble des emplois cités au taux de 100 % au titre des éventuelles promotions des promouvables ;
- la mise à jour du tableau des effectifs ;
- de maintenir le régime indemnitaire en place dont les attributions individuelles prises en ce sens feront l'objet de décisions individuelles par le Maire.

Par la même occasion, le Conseil Municipal,

**- ARRÊTE à l'unanimité -**

- le tableau des effectifs budgétaires comme suit :

	CATEGORIE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS	A CREER	A SUPPRIMER	TOTAL
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services	A	1			1
Attaché Principal	A	1			1
Attaché	A	1			1
Rédacteur	B	1			1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3		1	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	2			2
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	2			2
Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	C	1			1
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	2		2
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1			1
Technicien	B	2		1	1
Agent de maîtrise principal	C	0	1		1

Agent de maîtrise	C	2		1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	0	2		2
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1		4
Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	C	14		5	9
<b>FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</b>					
ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1			1
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	1		5
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	C	4		2	2
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	2		2
<b>FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de service de police Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	B	0	1		1
Chef de service de la PM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	0
Brigadier Chef Principal	C	2			2
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>45</b>

Les grades à créer ou à supprimer seront confirmés après que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion se soit réunie, soit après le 16/12/2012.

Le taux de promotion des promouvables est de 100 % pour tous les cadres d'emploi.

### **POINT 30 – DIVERS**

- M. Jacques PARMENTIER s'interroge sur la publication légale parue dans la presse au sujet de la Société ALSATERRE.

Réponse : Il s'agit, en fait, d'une fusion.

- M. Robert BLATZ, Maire, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 21 h 35.

Prochaine réunion le 9 janvier 2012.

**TABLEAU DES SIGNATURES**

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 12 décembre 2011

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2011
2. Communications
3. Rapport de la commission des affaires scolaires du 7 novembre 2011
4. Rapport de la commission des sports du 21 novembre 2011
5. Rapport de la commission de l'environnement et du développement durable du 16 novembre 2011
6. Concours des maisons fleuries 2012
7. Horbourg-Wihr au Vert 2012
8. Rapport de la commission de l'urbanisme et de la voirie du 28 novembre 2011
9. Approbation des statuts de l'A.F.U.A.
10. Cadeaux aux personnes âgées placées en maison d'accueil
11. Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 22 novembre 2011
12. Rapport de la commission des finances du 29 novembre 2011
13. Décisions budgétaires modificatives
14. Demandes de subventions 2011
15. Délibération budgétaire spéciale : crédits à reporter 2011 sur 2012
16. Révision des tarifs des concessions des cimetières au 01/01/2012
17. Révision des tarifs divers au 01/01/2012
18. Révision des tarifs des locations des salles et des équipements au 01/01/2012 et fixation des tarifs d'occupation du domaine public
19. Révision des loyers au 01/01/2012
20. Crédits 2012 pour le service incendie
21. Crédits scolaires 2012
22. Subventions 2012 pour le secteur des sports
23. Subventions 2012 pour le secteur culturel et des loisirs
24. Subventions 2012 pour le secteur social
25. Subventions diverses 2012
26. Taxe de séjour 2012
27. Débat d'Orientations Budgétaires 2012
28. Rapport de la commission du personnel du 8 décembre 2011
29. Taux de promotion du personnel et création de postes
30. Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BLATZ Robert	Maire		
RIETSCH Denise	1 <sup>er</sup> Adjoint		
SULZER Bernard	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHAEDELE Nicole	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
LINCKS Clément	4 <sup>ème</sup> Adjoint		

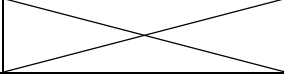
**TABLEAU DES SIGNATURES (suite)**

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 12 décembre 2011.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DEISS Corinne	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
MUSCH Hellmut	6 <sup>ème</sup> Adjoint		
SUTTER Geneviève	7 <sup>ème</sup> Adjoint		
STOCKY Michel	8 <sup>ème</sup> Adjoint		
KAUTZMANN Auguste	Conseiller municipal		
BOESCHLIN Annie	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à LACROIX Guy</b>	
LACROIX Guy	Conseiller municipal		
ROUILLON Alain	Conseiller municipal		
PENSARINI Annick	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à LAFON-MARQUET Véronique</b>	
OBERLIN Daniel	Conseiller municipal		
DAGON Denis	Conseiller municipal		
LAFON-MARQUET Véronique	Conseiller municipal		
FLESCHE Christine	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à Alain ROUILLON</b>	
STEINER Doris	Conseiller municipal		
KLINGER Philippe	Conseiller municipal		
POIREY Rachel	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à SUTTER Geneviève</b>	
GASMI Adnen	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à LINCKS Clément</b>	
EHRHARDT Marie-Madeleine	Conseiller municipal		
ROGALA Philippe	Conseiller municipal		
DETAPPE Marianne	Conseiller municipal		
PARMENTIER Jacques	Conseiller municipal		
JAEGLE Annette	Conseiller municipal		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite)**

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 12 décembre 2011.

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
OBERLIN Pierre	Conseiller municipal		
NICOLAS Olivier	Conseiller municipal		